

INSTITUT DES SCIENCES, DES TECHNOLOGIES ET DES ÉTUDES AVANCÉES  
D'HAÏTI  
(ISTEAH)

ANALYSE SOCIOHISTORIQUE DE L'INSPECTION SCOLAIRE COMME OUTIL DE  
CONTRÔLE ET D'ASSURANCE QUALITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT : CAS D'ÉCOLES  
RURALES DANS LES SECTIONS COMMUNALES DE HINCHE

THÉOGÈNE OLIVIER

MÉMOIRE PRÉSENTÉ EN VUE DE L'OBTENTION DU GRADE DU DIPLÔME DE  
MAÎTRISE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION  
SPÉCIALITÉ : GESTION DES SYSTÈMES ÉDUCATIFS

AVRIL 2021

INSTITUT DES SCIENCES, DES TECHNOLOGIES ET DES ÉTUDES AVANCÉES

D'HAÏTI

ISTEAH

Ce mémoire intitulé :

ANALYSE SOCIOHISTORIQUE DE L'INSPECTION SCOLAIRE COMME OUTIL DE  
CONTRÔLE ET D'ASSURANCE QUALITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT : CAS D'ÉCOLES  
RURALES DANS LES SECTIONS COMMUNALES DE HINCHE

présenté par OLIVIER Théogène

en vue de l'obtention du diplôme de Maîtrise en sciences de l'éducation a

été dûment acceptée par le jury d'examen constitué par :

M. VILAIRE Jean-Marie, Ph.D., président

M. TOUSSAINT Pierre, Ph.D., directeur de recherche et membre

M. PIERRE Samuel, Ph.D., co-directeur de recherche et membre

M. JOSEPH Jean-Judson, Ph.D., membre

Mme TOUSSAINT Félicia, Ph.D., représentante de la Direction des affaires académiques

## DÉDICACE

À ma famille;  
À mes amis.



## REMERCIEMENTS

Nous manifestons nos sentiments de gratitude à l'endroit du professeur Pierre TOUSSAINT, notre directeur de mémoire pour ses encouragements, ses rétroactions efficaces et ses recommandations. Il a été patient, clément, modéré et impartial avec moi surtout dans ses accompagnements et ses recommandations. Ses appuis sont appréciés. Il m'a aidé à grandir énormément dans l'application pratique des techniques de rédaction de mémoire. Dr. Toussaint, je vous dis grandement merci.

Nous remercions grandement le Dr. Samuel PIERRE, la tête pensante et le fondateur de cette importante institution universitaire visant la formation et la préparation de jeunes cadres dans la perspective de l'amélioration de la qualité du système éducatif du pays. Nous le remercions aussi pour ses supports et ses remarques justifiées dans la rédaction de ce mémoire.

Nous aimerions également remercier madame Valérie PAYEN, monsieur Yves SAINFINÉ et monsieur Delano JEAN pour leur accompagnement et encadrement méthodologiques tout au début de notre recherche.

Mes sentiments de gratitude sont aussi adressés à tous les professeurs qui ont offert leurs services à l'ISTEAH et qui nous ont permis d'apprendre de nouvelles attitudes, de nouvelles connaissances et de nouvelles compétences, très bénéfiques à notre perfectionnement professionnel et pour le développement du pays.

Un grand merci est adressé aux responsables et dirigeants de l'OEA, cet organisme international qui nous a fourni un soutien économique précieux dans le cadre de ma formation.

Nos remerciements vont aussi à tous nos proches parents et amis pour leurs supports, leurs accompagnements et sacrifices consentis en nous aidant et en nous encourageant dans l'atteinte de nos objectifs.

Un bouquet de reconnaissances est adressé à tous les chercheurs, encadreurs et directeurs de recherche de l'ISTEAH qui, de près ou de loin, nous ont donné du temps et de l'énergie tout en mettant à notre disposition leurs expériences, leur savoir et leur savoir-faire dans la concrétisation de notre mémoire.

## RÉSUMÉ

L'inspection scolaire est un dispositif qualitatif conçu pour contribuer à l'amélioration qualitative d'un système éducatif en général et celle du perfectionnement professionnel des enseignants et des enseignement-apprentissages en particulier. L'accomplissement d'une telle tâche requiert un ensemble de moyens, de ressources, de compétences et un encadrement adapté et approprié relatif au besoin éducatif réel d'un peuple donné. Dans un pays où l'inspection est ainsi encadré et appliqué, l'éducation de ce pays est de qualité et son système éducatif accuse une certaine progression tout en produisant des résultats significatifs, escomptés et voulus.

En Haïti, la situation semble tout à fait différente de ce qu'elle est, en comparaison avec d'autres systèmes éducatifs fournissant des résultats plus appréciables. Ce travail est le fruit d'un constat observé et analysé sur le mode de fonctionnement de l'inspection haïtienne et l'accomplissement de ses tâches au sein du système éducatif Haïtien. Ainsi, l'intérêt est porté sur une analyse sociohistorique de l'inspection des écoles rurales haïtiennes en vue de détecter les principaux éléments constituant des obstacles à son implémentation en milieu rural.

La problématique qui nous intéresse est celle du mode de fonctionnement du corps d'inspection scolaire haïtien en milieu rural. C'est pourquoi, nous nous engageons à mener une analyse sociohistorique de l'inspection de toutes les écoles rurales du système éducatif haïtien, particulièrement sur celles des sections communales de la commune de Hinche en vue de détecter son impact sur l'assurance qualité et comment l'inspection peut-il être constitué effectivement un instrument de contrôle de pilotage qualitatif dans l'enseignement haïtien.

Une entrevue a été menée auprès de quatorze (14) personnes participantes, choisies de couches sociales et de personnalités différentes mais, toutes œuvrant dans le domaine de l'éducation en milieu rural. Parmi, lesquels, il faut citer : quatre (4) inspecteurs en poste, cinq (5) directeurs d'établissements scolaires, cinq (5) enseignants. Nous avons collecté des données utiles et nécessaires à la rédaction de notre mémoire en utilisant l'approche qualitative, la méthode de collecte des données, l'entrevue de recherche, l'outil de collecte des données, l'échantillon de recherche, la méthode d'analyse des données, les fondements scientifiques de la recherche et les remarques d'ordre éthique. Un guide d'entrevue semi-directif a été préparé à partir des questions ouvertes permettant à la personne interviewée ou encore au répondant à expliciter son point de vue de façon ouverte sur le phénomène de l'inspection en milieu rural. Les données collectées ont été

analysées par la suite à l'aide de l'analyse de contenu pour la sélection des données, la rédaction et la composition du mémoire.

La solution à la situation de faiblesse ou encore au manquement de l'inspection scolaire du système éducatif haïtien, exige l'amélioration de la structure de l'inspection scolaire en place ; l'utilisation des services d'inspection à bon escient ; la révision de la mission de l'inspection haïtien ; la cessation de l'application de l'amalgame de réforme en place et la dotation de l'inspection haïtien de sa propre direction générale. Et, la manière de procéder pour le faire, c'est en prenant des mesures y relatives, en dépolitisant l'éducation haïtienne, en appliquant une réforme éducative unique et adaptée à la réalité haïtienne et en établissant dans le milieu un corps d'inspection spécial.

**Mots clés :** inspection scolaire, situation de l'inspection haïtien, mode de fonctionnement de l'inspection haïtien, problématique, entrevue, réforme éducative, système éducatif.

## ABSTRACT

The school inspection is a qualitative planned for contributing a qualitative improvement of an education system in general and the one some teaching/learning. The fulfillment of such job requires a whole of means, possibilities, abilities, and an adapted and appropriated frame relative at real education needing of people given. In a country where the inspectorship is thus box and applied, the education of this country is grade and so his education scheme accentuates a progress sure all in producing some issues significant, discounted, and required.

The problematic which interests the seeker is the one of fancy operating the body to Haitian school inspection in middle rural. Is why, he engages to conduct an analysis sociohistorical of the inspectorship of al rural school of Haitian education system, in particular on the one primary schools sections of Hinche town looking-out to detect his impact on quality insurance and how the inspectorship can-he be made of an implement of control qualitative piloting in Haitian teaching.

In Haiti, the situation seems whole to feat different of this that she is, in comparative to others education system functioning some issues more handsome. This work is the fruit of an observed and analysed report upon the fancy of functioning Haitian inspectorship and the fulfillment of his tasks at middle Haitian education system. Like this, the interest fond of is on an analysis sociohistorical of inspectorship some Haitian rural school in looking out to detect basics items forming some obstacles at his implementation in middle rural.

An interview has been hastened to near fourteen partners persons, selected of level social and different personalities but, all strive in the area in middle rural. Among, which one, he must mention: four (4) inspectors in post, five (5) schools establishment leading and five (5) teachings. We have collected the goods data and necessities to redacting of memory by using the qualitative approach, the method of data collected, the interview of research, the tool of data collected, the sample of research, the method to analysis of data, the Scientifics foundations of research and the remarks of order in ethical. A guide of semi-directing interview has been prepared from on questions open forming the interviewer to make clear this viewpoint to restricted or limited on the phenomenon of the inspectorship in the middle rural. The data collected have been analyzed by the analysis of content for the choice data, the writing, and the composition of final memory.

The solution at this weakness or this failure again to the inspectorship of Haitian education system, requires the improvement of the frame to the school inspection, the utilization of services to inspection advisedly, the review of the mission of Haitian inspectorship, the termination of the application to the reform in place and the appropriation of Haitian inspectorship to the proper inspection. And, the manner to proceed, it's by taking measures it relatives, by depoliticizing the Haitian schooling, by applying an only educational and adapted reform at the Haitian reality and, by setting in the middle a body special inspection.

**Key word:** school inspection, situation Haitian of inspectorship, fancy operating of Haitian inspectorship, problematic, interview, research, education reform, education system.



## TABLE DES MATIÈRES

DÉDICACE.....	iii
REMERCIEMENTS .....	iv
RÉSUMÉ.....	v
ABSTRACT .....	vii
LISTE DES TABLEAUX.....	xi
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS .....	xii
LISTE DES ANNEXES.....	xiii
<b>CHAPITRE 1 INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
1.1 Définitions et concepts de base .....	1
1.2 Éléments de la problématique.....	7
1.3 Objectifs de recherche .....	11
1.4 Plan du mémoire.....	12
<b>CHAPITRE 2 REVUE DE LITTÉRATURE ET CADRE CONCEPTUEL .....</b>	<b>13</b>
2.1 Revue de littérature .....	13
2.2 Cadre conceptuel.....	18
<b>CHAPITRE 3 CADRE MÉTHODOLOGIQUE .....</b>	<b>30</b>
3.1 L’approche méthodologique .....	30
3.2 Méthode de collecte de données .....	30
3.3 Guide d’entrevue.....	31
3.4 Échantillon de la recherche .....	32
3.5 Méthode d’analyse des données.....	34
3.6 Fondements scientifiques de la recherche.....	35
3.7 Fondement d’ordre éthique .....	37
<b>CHAPITRE 4 PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS .....</b>	<b>38</b>
4.1 Présentation des résultats de la recherche .....	38
4.2 Analyse des résultats de la recherche.....	60
4.3 Analyse des données d’entrevues .....	67
4.4 Interprétation des résultats de la recherche .....	73
<b>CHAPITRE 5 CONCLUSION .....</b>	<b>77</b>
5.1 Synthèse des travaux .....	77
5.2 Limitations des travaux.....	79
5.3 Indications de recherche future .....	79
<b>Bibliographie.....</b>	<b>81</b>

<b>ANNEXES.....</b>	<b>87</b>
Annexe I. Canevas d'entretien .....	87
Annexe II. Formulaire du Protocole d'accord des participants de la recherche. ....	89

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3.1 Répartition des participants à l'étude .....	38
Tableau 4.1 Profil sociodémographique des participants et participantes .....	44
Tableau 4.2 Résultat lié à la réponse de la question 1.....	46
Tableau 4.3 Résultat lié à la réponse de la question 2.....	49
Tableau 4.4 Résultat lié à la réponse de la question 3.....	54
Tableau 4.5 Résultat lié à la réponse de la question 4.....	57
Tableau 4.6 Résultat lié à la réponse de la question 5.....	60
Tableau 4.7 Résultat lié à la réponse de la question 6.....	64

## LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

<b>DDE/C</b>	: Direction départementale d'éducation du centre
<b>BI</b>	: Bureau d'inspection
<b>BIZ</b>	: Bureau d'inspection de zone
<b>BDS</b>	: Bureau de district scolaire
<b>BIS</b>	: Bureau d'inspection scolaire
<b>OEA</b>	: Organisation des États Américains
<b>ISTEAH</b>	: Institut des sciences, des technologies et des études avancées d'Haïti
<b>MENFP</b>	: Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle
<b>IGEN</b>	: Inspection générale d'éducation nationale
<b>IHSI</b>	: Institut haïtienne de statistique et d'information
<b>IG</b>	: Inspection générale
<b>FONHEP</b>	: Fondation haïtienne de l'enseignement privé
<b>UPR</b>	: Université publique en région
<b>UJPM</b>	: Université Jean-Price Mars
<b>UNAP</b>	: Université Autonome de Port-au-Prince
<b>EFACAP</b>	: École fondamentale d'application centre d'appui pédagogique
<b>FIA</b>	: Formation initiale accélérée
<b>BDSS</b>	: Bureau de district scolaire du secondaire
<b>DPCE</b>	: Direction de la planification et de la coopération externe
<b>BDSF</b>	: Bureau de district scolaire du fondamental.

**LISTE DES ANNEXES**

Annexe I. Canevas d'entretien .....	87
Annexe II. Formulaire du Protocole d'accord des participants de la recherche. ....	89

# CHAPITRE 1

## INTRODUCTION

L'année 2000 a inauguré à Dakar la bataille humano-éducative avec une autre vision éducative innovante qui a bouleversé le milieu éducatif un peu partout dans le monde. Cette bataille a mis aussi les dirigeants du monde sur le qui-vive ou aux aguets avec une nouvelle conception éducative, à savoir : implanter et pratiquer une éducation de qualité dans tous les systèmes éducatifs à travers le monde dans le dessein de préparer des humanistes, futurs citoyens valables, honnêtes et utiles d'une nation donnée. Notre recherche s'intéresse à l'étude et l'analyse sociohistorique de l'inspection scolaire comme outil de contrôle et d'assurance qualité en éducation juste pour permettre à l'État haïtien de réaliser que ce dispositif qualitatif peut contribuer à l'implantation et la pratique d'une éducation de qualité dans notre système éducatif. Mais, pour répondre à cette mission, ce dispositif doit être bien structuré, encadré, orienté et bien défini en fonction des objectifs et finalités poursuivis dans ce système éducatif. D'ailleurs, l'application de ce dispositif dans un système éducatif prend non seulement un coût, des dépenses, des moyens, des stratégies, et des mesures appropriées mais aussi et surtout une volonté manifeste de l'État. Dans ce chapitre, nous présentons d'abord les définitions et concepts de base, suivis des éléments de la problématique assortis des questions de recherche, avant de préciser les objectifs de recherche et le plan du mémoire.

### 1.1 Définitions et concepts de base

Dans cette section, nous allons définir les concepts suivants : inspection scolaire, outil de contrôle, enseignement, assurance qualité, école rurale et section communale.

#### **L'inspection scolaire**

L'inspection scolaire est une entité administrative archi-importante devant assurer la poursuite et l'application pratique de la politique éducative d'un gouvernement mise en place dans un système éducatif pour promouvoir la qualité du système, accroître la performance professionnelle des enseignants et aboutir au rendement scolaire des élèves. De plus, l'inspection scolaire est une composante globale clé d'un système éducatif de pilotage qualitatif ou du moins, elle est un service

déconcentré de l'État qui assure le relais sur le plan local à partir des décisions prises par l'administration centrale et qui gère les services de l'État au niveau local (Albanel, 2009). Elle est, selon Tardif (2006), le processus visant à l'amélioration de l'acte pédagogique. Pour elle, l'inspection de l'enseignement apparaît comme une démarche dynamique, un processus tendant vers la qualité de l'éducation. Là-dans, l'objectif c'est l'amélioration de la qualité de plus en plus grande.

Pour Hick (1992), l'inspection doit s'entendre comme l'orientation professionnelle et l'assistance donnée par des personnes compétentes en matière d'éducation quand et où il est nécessaire pour le perfectionnement total de la situation de l'enseignement et de l'apprentissage.

L'inspection pédagogique, selon Keith et Damien (1993), est passée par trois grandes étapes avant d'arriver à sa forme actuelle. On en distingue :

- **Une étape fiscalisée.** À cette première phase, l'inspection scolaire est beaucoup plus intéressée par les lois de l'enseignement pour savoir si l'école suit les critères mis en place par les structures en place. Elle vérifie la situation légale des professeurs et de l'édifice. Dans cette phase également, l'inspecteur remplit une fonction administrative rigide pour tout le pays. Il inspecte pour pénaliser. Dans cette phase, l'inspection suit des modèles rigides et inflexibles qui ne tiennent pas comptes des particularités spécifiques de chaque zone.
- **Une étape constructive.** À la Phase constructive ou inspection orientée, l'inspection reconnaît la nécessité d'améliorer l'action du maître. Elle apporte un soutien didactique au maître. Les inspecteurs scolaires alors commencent par parcourir des cours de perfectionnement et d'actualisation en examinant ainsi les failles dans l'action du maître et non la réalité des travaux tendant à les améliorer.
- **Une étape créative.** C'est la phase où l'inspection se sépare de la supervision pour monter un service qui vise le perfectionnement de tout le processus d'enseignement-apprentissage. À cette phase, l'inspection considère toutes les personnes qui participent dans ce processus afin d'aboutir à un travail coopératif et démocratique.

Bref, l'inspection scolaire constitue un des dispositifs de pilotage qualitatif que dispose un gouvernement dans son système éducatif pour travailler à l'amélioration qualitative de son système

éducatif dans son ensemble, son éducation en particulier ainsi que l'enseignement/apprentissage des élèves et le perfectionnement professionnel des enseignants.

### **a) Outil de contrôle**

Selon Thibert (2011), il s'agit d'un outil fondamental de régulation dont se sert l'État pour contrôler le fonctionnement des écoles ou c'est un instrument qui joue une position centrale dans les nouvelles politiques mises en œuvre depuis plus d'une trentaine d'années pour juger la qualité du système.

Quant à Dickelé (2005), c'est un corps d'encadrement à la fois dans son histoire et dans sa culture. Cela sous-entend que l'inspection dépasse la notion de contrôle de conformité aux programmes officiels et d'évoluer vers l'évaluation de l'action éducative au sens large.

Pour Hadji (1997), le contrôle de conformité des pratiques évolue aujourd'hui vers une mission plus large des inspecteurs : celle de la régulation, il s'agit de faire de l'évaluation un acte capable d'aider à comprendre la situation de celui qui est évalué tout autant que de mesurer sa performance. Bref, l'évaluation de l'enseignant doit être capable de lui fournir des repères éclairants, plutôt que de l'accabler sous des reproches, capable de préparer la mise en œuvre des outils de réussite que de se résigner à n'être qu'un thermomètre. D'ailleurs, la régulation renvoie à deux notions que l'inspecteur doit prendre en compte : l'extension donnée à l'initiative et la responsabilité des enseignants. Ainsi, ces derniers seront évalués à partir de leur compétence professionnelle mais, aussi à partir de la pertinence et l'efficacité des projets pédagogiques. C'est ce qui fait que l'évaluation s'ordonne autour de deux perspectives : celle des programmes nationaux et celle des compétences acquises par les élèves. En un mot, évaluer signifie confronter un ensemble d'informations à un ensemble de critères, en vue de prendre une décision.

### **b) Enseignement**

Pour Agnès (2006) encore, l'enseignement est l'action ou l'art d'enseigner ou de transmettre des connaissances. Elle est aussi la profession de celui qui enseigne. On en distingue :

- l'Enseignement public qui se donne par l'État;
- l'Enseignement libre ou privé qui se donne par des particuliers sous l'autorisation de l'État;



- L'Enseignement primaire qui donne les premiers éléments de connaissances;
- l'Enseignement secondaire qui instruit dans les langues classiques, les langues étrangères les éléments de sciences;
- l'Enseignement supérieur qui est dispensé dans les universités et dans les grandes écoles et, qui approfondit des études spéciales;
- l'enseignement technique qui donne les connaissances nécessaires à la pratique du commerce, de l'industrie et de l'artisanat.

Selon Tardif (2006), l'enseignement est la science de la construction du savoir et de la connaissance ». Quant à lui, l'enseignement comprend trois degrés : le 1er degré, le second et l'enseignement supérieur.

- Au 1<sup>er</sup> degré, l'enseignement est gratuit et obligatoire de 6 à 14 ans. Cet enseignement se donne dans les écoles primaires élémentaires et est sanctionné par le certificat d'études primaires. Les maitres du 1<sup>er</sup> degré sont des instituteurs ou institutrices. Jusqu'à ce jour, nous devons l'admettre, qu'Haïti ne réunit pas des professeurs qualifiés pouvant permettre l'application d'un bon système éducatif qui donne des résultats à la hauteur des attentes.
- Au second degré, les apprenants assez doués sont orientés vers un cycle d'observation de deux ans pour poursuivre des études. Après ce cycle, les apprenants se dirigent soit vers l'enseignement court (collège d'enseignement général), soit vers l'enseignement long (lycées et lycées techniques). Si l'Enseignement court est sanctionné par le brevet de fin d'études du 1<sup>er</sup> cycle, l'enseignement long est sanctionné par le certificat d'aptitude professionnelle.
- L'Enseignement supérieur se donne aux jeunes gens munis de leurs baccalauréats à l'université, dans les grandes écoles, dans certains instituts et établissements littéraires ou scientifiques indépendants.

Il est avéré qu'enseigner signifie indiquer, montrer ou apprendre aux autres. C'est là que réside le but essentiel de l'enseignement qui est celui d'examiner l'apprenant en vue de mieux saisir et assimiler une leçon. D'où ressort aussi l'impérieux devoir de l'enseignant pour mettre l'apprenant en évidence ou en valeur au moment de ses interventions en salle de classe. L'Enseignement, étant fondamentalement des activités de traitement des informations, sert de

cadre à planifier dans une situation d'enseignement/apprentissage, une séquence d'actions pédagogiques juste pour permettre à un apprenant de s'approprier des connaissances qu'il n'a pas maîtrisées.

Soulignons aussi que le but principal de l'enseignement est l'acquisition de savoir ou de connaissance au moyen d'étude, d'exercice et d'évaluation des compétences. Et, c'est dans l'initiative de la concrétisation de ce genre d'objectif avec un encadrement adéquat, approprié et une structure organisée que plus d'un parle d'enseignement de qualité.

Pour Hunter, cité par Agnès (2006), l'enseignement est le processus qui consiste à prendre des décisions et à les mettre à exécution avant, durant et après l'enseignement en vue d'accroître la probabilité de l'apprentissage. Pour elle, l'éducation est vitale et exige une préparation, une planification et une détermination cohérente et en permanence.

Donc, il est impératif de professionnaliser, de rémunérer correctement et de sécuriser le personnel concerné. De plus, les programmes scolaires doivent s'appuyer sur des objectifs clairs, appropriés et réalistes tout en tenant compte des connaissances et des désidératas des apprenants. Enfin de compte, la réussite de l'école est souvent associée à une mise en œuvre d'une pédagogie adaptée aux enfants qu'elle reçoit. D'ailleurs, l'école constitue un espace d'autonomie pour la réalisation de projets pédagogiques (Thierry, 2005).

### **c) Assurance qualité**

L'assurance qualité, c'est l'ensemble des activités préétablies et systématiques mises en œuvre pour la promotion qualitative d'un système éducatif de qualité dans son ensemble et aussi, les activités démontrées en tant que besoin pour donner la confiance appropriée afin qu'une entité puisse satisfaire aux exigences devant conduire à la pratique de qualité recherchée et voulue en éducation ou dans un autre domaine. C'est dans cette perspective que l'assurance qualité est adoptée lorsqu'une institution ou entreprise veut garantir à ses adeptes, ses clients, ses fournisseurs et ses actionnaires la qualité du produit ou du service qu'elle offre ou commercialise. D'ailleurs, l'assurance qualité est un document où sont notés : les objectifs atteints en termes de qualité et les méthodes employées pour atteindre les objectifs en question.

#### **d) École Rurale**

Selon la conception de Denis et ses collègues (1995), exprimée dans l'ouvrage intitulé, individu et société, l'école constitue une institution qui permet la transmission du savoir, de la culture d'un groupe, d'une société aux générations suivantes. À l'instar de la famille, elle est chargée de scolariser les enfants en fonction des normes et des valeurs d'une société particulière. Ce qui lui permet d'apporter à l'individu un bagage de connaissances reconnues par la société. Ensuite, elle enseigne à l'enfant les valeurs jugées importantes par la société. En, outre, elle fait découvrir à l'enfant les limites de son apprentissage. Elle lui apprend, également, à entrer en contact avec ses pairs comme étant des agents importants dans le processus de socialisation. Et enfin, l'école amène l'enfant à assumer des responsabilités dans un univers distinct de la famille d'où on le laisse certaine autonomie contrairement à la famille. Bref, l'école a pour mission principale de dispenser une formation de qualité au bénéfice des membres d'une communauté en vue de les préparer suivant les besoins et les objectifs fixés par des agents responsables du système et aussi en fonction des besoins réels des membres de la population.

L'école rurale constitue l'institution scolaire établie dans la plus petite entité territoriale d'une nation pour assurer la transmission du savoir et la culture d'une société aux générations suivantes en vue de les aider à entrer dans le processus de socialisation et à assumer des responsabilités distinctes et innovantes. C'est aussi l'institution scolaire qui se rapproche le plus les membres de la population vivant dans les coins les plus reculés du pays en leur assurant la formation intellectuelle de leurs progénitures là où ils se trouvent sur l'ensemble du territoire de la nation. Car, l'école constitue un moyen sûr de réussite pour ceux qui n'ont pas d'autre chance de réussir dans leur vie.

#### **e) Section communale**

La Section Communale haïtienne est la plus petite entité territoriale du pays. Elle est habitée en grande partie par la classe défavorisée, soit celle des masses et dispose de toutes les ressources naturelles dont on peut se servir pour développer le pays. C'est une entité clé ou importante et même incontournable dans le développement de la nation. C'est aussi une zone d'opportunité que l'État doit obligatoirement mettre en valeur pour pouvoir former des citoyens pour le pays, pour donner du travail aux gens et permettre à la population de pouvoir se nourrir comme cela se doit.

## 1.2 Éléments de la problématique

L'intégration de l'inspection scolaire dans l'éducation haïtienne a été faite de manière spéciale et toute particulière. Cette structure de pilotage qualitatif scolaire a été adoptée, appliquée et pratiquée dans un système éducatif fraîchement institué dans la région Nord du pays par le roi Christophe en 1811, dans une situation singulière avec une vision de politique éducative spéciale, originale et tendancieuse. Un pays fraîchement indépendant, isolé du reste du monde et divisé en deux républiques dont le grand Nord ayant pour Capital Cap-Haïtien et le grand Sud, Port-au-Prince, détenant un peuple analphabète au plus haut point. Alors, le roi du grand Nord décidant de former les futurs concitoyens de la nation établissait un système éducatif rigide dans la région. Pour s'assurer de la bonne dispensation des cours dans les établissements scolaires et la présence des professeurs ainsi que les élèves en salles de classe, il instituait ce corps de contrôle et de surveillance scolaires au niveau de la région dans son système éducatif. Car, la mission attribuée à ce dispositif de pilotage qualitatif scolaire était d'assurer de la régularité des cours, des élèves et des professeurs (Pierre, 2014, p.178).

Pour faciliter l'exercice de cette mission, la chambre royale exigeait un effectif de trois inspecteurs pour surveiller chaque établissement scolaire. Cet effectif d'inspecteurs par établissement scolaire correspondait à la vision de la chambre royale, au besoin et fonctionnement dudit établissement (Idem). Le roi Christophe l'a ainsi conçu parce que, selon lui, la qualité de l'éducation a pour point de départ la régularité dans la dispensation des cours et la présence constante des professeurs et des élèves dans les salles de classe. Pour favoriser cette régularité dans son système éducatif visant le strict respect de la formation et la participation des acteurs clés aux cours, il prenait des dispositions qui prévoyaient des punitions aux parents récalcitrants et qui les incitaient à amener leurs enfants à l'école quotidiennement. Pour Christophe, le peuple vit dans une dégradation à outrance et accusait un niveau d'analphabétisme au plus haut point. Par conséquent, seule l'éducation peut enlever les masses de l'ignorance païenne et de la dégradation dans laquelle l'esclavage l'avait plongé (Emile, 1948, cité par Pierre, 2011, p.176). Ainsi, pour lui l'éducation de ce peuple doit être une éducation rigide, qualitative et inclusive. Pour l'implanter et la pratiquer, selon sa conception éducative, l'assurance de la régularité des cours, des professeurs et des élèves est la condition basique et incontournable. D'ailleurs, pour Christophe la surveillance de la régularité des cours, des professeurs et des élèves contribuerait à l'enseignement/apprentissage des enfants et à l'institution d'une éducation de qualité en faveur des

masses. C'est la raison pour laquelle le roi Christophe se faisait passer lui-même pour le premier inspecteur de son système éducatif. Bref, Christophe inspectait lui-même ses écoles pour s'assurer que celles-ci fonctionnent en bonne et due forme et, par conséquent, les élèves et les professeurs sont présents en salles de classe régulièrement.

Il faut aussi avouer qu'avec cette structure de surveillance, le roi Christophe arrivait à établir ou instituer des écoles primaires et secondaires publiques sur tout le territoire du grand Nord (Nord, Nord-est, Nord-Ouest, Artibonite et Centre). Il avait même institué, avec l'aide de ses partenaires Anglais, des embryons d'université. De plus, la mort du roi Christophe en 1820 n'a pas entériné la structure de surveillance implantée dans le système éducatif du pays par ses différents successeurs, de période en période. Enfin, il faut admettre que le système de surveillance scolaire institué par le roi Christophe dans la région Nord d'Haïti, quoique rigide, a permis au système éducatif de la région de progresser, de produire de bons résultats et d'instaurer une civilisation nordiste imposante qui a perduré dans le temps.

Certes, cette structure de surveillance scolaire porte l'empointe du système éducatif implanté par le roi Christophe dans la région Nord d'Haïti : le caporalisme scolaire. Car, il s'intéressait aux choses de l'esprit et voulait enlever les masses dans l'ignorance éducative. Pour y arriver, il a instauré un système éducatif rigide au niveau de la région, tout en y implantant un dispositif de contrôle et de surveillance à la fois strict et dynamique.

Ce type d'inspection ne s'étendait pas sur tout le territoire de la nation avec Christophe. Cependant, il faut attendre l'unification du pays avec le président Boyer pour que cette structure de pilotage qualitatif scolaire passe de l'état de région à l'état national mais de façon nuancée, politisée et dépendante. Il est constant que la structure d'inspection scolaire implantée dans le système éducatif de la région Nord d'Haïti avec le roi Christophe était régionale. Mais, il demeure toutefois la structure de pilotage scolaire que le pays connaît, pratique et applique dans son système éducatif dans la perspective de surveiller la régularité des cours, des élèves et des professeurs. Il constitue la base fondamentale du système éducatif où il est considéré comme le dispositif de pilotage par excellence pour arriver à une éducation de qualité.

Il est vrai que la mort de Christophe n'a pas mis un terme à la pratique ou à l'application de ce dispositif de pilotage qualitatif dans le système éducatif de la nation. Mais, aucun des successeurs de Christophe n'a pas mis d'emphasis sur ce dispositif avec le même rythme, les mêmes

dispositifs, la même détermination, la même vision, la même ambition, le même encadrement, le même accompagnement, etc. Et pourtant, dans beaucoup d'autres pays du reste du monde, il est encore considéré comme dispositif de pilotage qualitatif et est orienté vers l'appui, le conseil, l'accompagnement et surtout la supervision pédagogique.

Ce changement apporté par les successeurs du roi Christophe dans l'adoption de ce dispositif de surveillance scolaire depuis le gouvernement du président Boyer, qui arriva à unifier le pays, jusqu'à l'actuel présidence, l'inspection scolaire haïtienne ne trouve pas les encadrements appropriés et adaptés qu'il fallait pour l'aider à être fonctionnel, dynamique et opérationnel dans l'enseignement/apprentissage haïtien. Elle ne s'applique pas non plus à l'usage fait de certains pays qui considèrent ce dispositif comme une structure pour faciliter et favoriser la supervision pédagogique, le perfectionnement professionnel des enseignants et des dirigeants des établissements scolaires, et aussi pour orienter la prise de décisions visant l'amélioration qualitative du système éducatif de la nation. Le pire dans tout cela, c'est que le système d'inspection haïtien en place n'est pas doté des moyens pour assurer même des visites périodiques voire réaliser de la supervision pédagogique dans les établissements scolaires. Et, la chose la plus étonnante depuis 1990, elle est devenue une entité à part entière et dépendante de la direction départementale d'éducation. Comme conséquence à cette piteuse situation, l'éducation du pays est critique et catastrophique : ses résultats laissent à désirer, les produits du système ne sont pas de qualité et le perfectionnement professionnel des acteurs actifs dans les établissements scolaires sont ignorés et la qualité du système est remise en question.

C'est une situation alarmante et déplorable qui handicape le fonctionnement normal de ce dispositif qualitatif scolaire dans le système éducatif haïtien. Cette situation catastrophique dans laquelle est plongée l'inspection scolaire haïtienne a des répercussions considérables sur le système éducatif de la nation.

Depuis l'engagement pris à Dakar vers les années 2000, l'État haïtien se livre dans une bataille soutenue visant la pratique et l'implantation d'une éducation de qualité dans le système éducatif du pays. Pour y arriver, il a tenté ou essayé plusieurs stratégies. Malgré ses faibles moyens économiques, il construit beaucoup plus d'écoles à travers le pays, il alloue un budget à la hausse à l'éducation quoique insuffisant, il a appliqué des mesures en rapport au programme de la réforme Bernard et quelques-unes des réformes traditionnelles, il a adopté un plan nation d'éducation et de

formation, il a institué la formation initiale et accélérée pour la formation des maîtres, il a créé aussi des universités en région, etc. Malheureusement, toutes ces initiatives ne contribuent pas à améliorer qualitativement le système éducatif du pays. De plus, de jour en jour, la qualité du système éducatif de la nation se détériore considérablement. La situation est tellement criante que n'importe qui met en doute la qualité de l'éducation du pays ou du moins soulève des questionnements sur la qualité de l'enseignement/apprentissage dans notre système d'éducation.

Il n'est un secret pour personne que la France dont les dirigeants haïtiens modèlent la structure d'inspection, depuis 1990, avec une structure d'inspection scolaire innovée, dynamique et bien encadrée, est passée d'un état éducateur à un état évaluateur. Et, beaucoup d'autres pays modelant leur système d'inspection scolaire sur celui de la France ont permis également à leur système d'éducation de s'améliorer qualitativement. Pourtant, chez nous en Haïti, quoique nous modelons notre structure d'inspection scolaire sur celui de la France, elle n'arrive pas à apporter sa contribution à l'amélioration qualitative du système éducatif haïtien dans son ensemble. En termes clairs, en Haïti, l'inspection scolaire est considérée comme un instrument de contrôle et d'assurance qualité dans l'enseignement/apprentissage de la nation de façon théorique mais, dans la pratique, cette structure d'inspection semble bloquée, paralysée et handicapée quelque part. Ou plutôt, elle semble faire face à des obstacles l'empêchant d'exercer pleinement ses fonctions pour arriver à contribuer à l'émergence qualitative du système éducatif du pays ou à l'implantation de l'éducation de qualité dont l'État s'engage à doter la nation dès la réunion de Dakar en l'an 2000. De façon spécifique, elle n'a pas contribué au perfectionnement professionnel des enseignants et des dirigeants d'établissements scolaire ainsi qu'au rendement scolaire des apprenants. Qu'est-ce qui mérite d'être fait pour permettre à l'État haïtien de remédier la barque ou de permettre à l'inspection scolaire haïtienne de se constituer en un véritable outil de contrôle et d'assurance qualité en éducation ?

Mentionnons, en outre, que l'engagement pris à Dakar a entraîné les dirigeants haïtiens à une préoccupation à nulle autre pareille, celle d'appliquer et de pratiquer une éducation de qualité dans notre système d'éducation. Pour se faire, il leur faut la mise en application d'un ensemble d'éléments de pilotage qualitatif devant favoriser et faciliter la concrétisation de ce rêve généreux, prometteur et capitaliste pour la transformation qualitative du système éducatif haïtien. Synthétisons que la poursuite de l'implantation et de la pratique de l'éducation de qualité dans le système éducatif haïtien devait absolument passer par le conseil et l'appui, l'accompagnement, les

visites périodiques et la supervision pédagogique. D'ailleurs, en dehors de l'exercice de ces activités dans un système d'éducation, on poursuivra toute autre chose sauf l'implantation et la pratique de l'éducation de qualité. En plus, l'exercice de ces activités pédagogiques doit être exercé par un corps dynamique, fonctionnel, opérationnel et bien encadré qui ne serait autre que l'inspection scolaire.

Certainement, les dirigeants haïtiens ne restent pas sur leurs lauriers devant leur engagement et leur préoccupation. Mais, il semble que les efforts déployés pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs poursuivis et concrétiser leur rêve ne jouent pas en leur faveur, ou du moins ils ne feraient qu'amoindrir la qualité du système éducatif de la nation. Nous pourrions aller plus loin avec notre réflexion pour chercher à comprendre si les dirigeants haïtiens n'adoptent pas des comportements à travers certaines stratégies utilisées pour arriver à implanter et à pratiquer une éducation de qualité dans le système éducatif haïtien qui occasionneraient sa faiblesse. Parmi les comportements, nous pouvons citer l'ignorance de la bonne manière d'appliquer l'inspection scolaire dans notre éducation, le type d'encadrement apporter à ce dispositif qualitatif, les décisions prises concernant le fonctionnement de l'inspection scolaire dans l'administration des activités éducatives et scolaires ainsi que les moyens mis au service de ce corps de pilotage qualitatif scolaire pour bien remplir sa tâche, etc. D'où la question principale de recherche suivante :

- Dans le cadre de l'inspection scolaire haïtienne, qu'est-ce qui constitue un obstacle à l'inspection scolaire comme outil de contrôle et d'assurance qualité en enseignement ?

### **1.3 Objectifs de recherche**

L'objectif principal de ce mémoire est d'analyser d'un point de vue sociohistorique l'inspection scolaire comme outil de contrôle et d'assurance qualité en enseignement, en considérant le cas des écoles rurales se trouvant dans les sections communales de la commune de Hinche. De manière plus spécifique, ce mémoire vise à :

- inventorier les bonnes actions observées ou documentées ainsi que les mauvaises pratiques dans le système d'inspection scolaire ;
- analyser les caractéristiques du système d'inspection du système éducatif haïtien en vue d'y déceler les faiblesses structurelles et organisationnelles ;



- proposer un nouveau modèle d'inspection découlant de ces observations et analyses des pratiques du milieu.

#### **1.4 Plan du mémoire**

Ce mémoire est organisé en cinq chapitres. Le premier chapitre traite l'introduction générale, la définition et concepts de base, les éléments de la problématique et le plan du mémoire. Le deuxième chapitre présente deux grands points : la revue de littérature d'une part et le cadre conceptuel, d'autre part. Le troisième chapitre met l'accent sur la description de la démarche méthodologique utilisée et présente le choix des différents outils ayant servi dans la collecte et le traitement des données. Le chapitre quatrième présente les résultats de notre démarche, l'interprétation et l'analyse des données en lien avec l'objectif de la démarche et les informations du cadre conceptuel. Au cinquième et dernier chapitre, nous présentons les conclusions de la recherche tout en dégageant les limites de la démarche ainsi que les perspectives à des éventuels travaux de recherche dans le domaine.

## **CHAPITRE 2**

### **REVUE DE LITTÉRATURE ET CADRE CONCEPTUEL**

Le deuxième chapitre comporte deux sections essentielles : d'abord, la revue de littérature consistant en une synthèse de l'état actuel de la recherche en lien avec la problématique. Puis, nous présenterons le cadre conceptuel caractérisant les conceptions théoriques des différents auteurs considérés dans la recherche en lien avec le sujet étudié.

#### **2.1 Revue de littérature**

Dans le système scolaire haïtien, « la première tentative d'intégration du dispositif d'inspection scolaire a vu le jour de manière informelle, régionale et spéciale avec l'ordonnance du Roi Henri 1<sup>er</sup>, dans son article 4, en 1818 (Pierre, 2014) ». À cette époque, cette structure de pilotage qualitatif scolaire avait pour mission spéciale de s'assurer de la régularité des élèves et des professeurs en salles de classe et, le bon fonctionnement des établissements scolaires. Ensuite, cette structure d'inspection allait connaître sa tournure formelle et nationale avec la décision du président Salnave dans la constitution de 1878 en son article 29 avec la vision de l'institution d'un service de surveillance, de contrôle et d'inspection des établissements (Pierre, 2014 p.185) ». Elle a été, en outre, avec la loi de 1860, un corps de surveillants. Plus tard, en 1878, cette structure d'inspection était devenue, avec la loi du 29 Octobre 1878, un corps de surveillance et d'inspection avec pour mission « l'inspection des écoles urbaines et rurales, la rédaction et la soumission des rapports de visites au secrétaire d'État de l'instruction publique et au conseil supérieur. Enfin, réalisons que depuis l'intégration officielle, nationale et formelle de l'inspection dans le système éducatif du pays de par la mission qui lui est impartie reste et demeure : « la surveillance et le contrôle des établissements scolaires ». Et, la loi du 19 Septembre 1982 attribue les mêmes fonctions de surveillance et de contrôle au corps d'inspecteurs avec la seule différence, qu'elle exige un examen de concours que l'intéressé doit réussir avec succès pour devenir inspecteur. De plus, la loi haïtienne de 1982 prévoit deux grandes catégories d'inspecteurs : une première catégorie désignée sous l'appellation : série A, comprenant les professionnels ou spécialistes en éducation et, une

deuxième catégorie dénommée : série B, regroupant les universitaires en fonction du niveau d'étude du professionnel tant dans le domaine éducatif que dans d'autres spécialités ou domaines d'étude. Depuis 1990, l'inspection scolaire constitue une structure de la direction départementale d'éducation (DDE) chargée de superviser, d'encadrer et de contrôler le personnel placé sous sa responsabilité et les établissements scolaires de sa zone géographique. D'ailleurs, elle est une des principales fonctions de la direction départementale d'éducation (DDE) dans la régulation et le contrôle de la qualité du système éducatif haïtien. Ce qui fait que l'inspection scolaire se réfère à toutes les mesures, dispositions et démarches visant à garantir le bon fonctionnement des établissements scolaires, le bon déroulement des programmes et calendrier scolaires, la qualité des enseignements en salles de classe, la construction des apprentissage requis, l'évaluation appropriée de connaissances et des compétences aux différents niveaux de l'école haïtienne (MENFP, 1990, p.5).

La conception française de l'inspection scolaire fait de cette structure administrative scolaire un corps de pilotage qualitatif conçu dans une perspective visant l'amélioration qualitative d'un système éducatif en soi, l'amélioration du rendement scolaire des élèves, celle du perfectionnement professionnel des acteurs actifs travaillant dans le milieu scolaire, celle de l'enseignement/apprentissage et l'amélioration qualitative des résultats de l'éducation dans le système éducatif considéré. C'est dans ce sens que tous les dirigeants de tous les pays du monde modelant leur structure d'inspection scolaire sur celle de la France font de l'inspection leur dispositif qualitatif préférentiel. De ce fait, ils l'ont adopté et l'encadré adéquatement et de façon appropriée pour arriver à contribuer à l'implantation efficace et efficiente de l'éducation de qualité au sein de leur communauté donnée.

Pour favoriser le travail de l'inspection scolaire dans l'exercice de ses tâches dans la lignée du progrès et l'atteinte des objectifs poursuivis les dirigeants français ont pris toujours des décisions adéquates et appropriées. Puis, ils ont fait aussi des investissements adéquats et appropriés. Ils ont, enfin, mis à la disposition de cette structure de pilotage des moyens et matériels nécessaires, efficaces, appropriés et suffisants. Mentionnons qu'ils mettent cette structure dans un encadrement adéquat et approprié afin de rendre la tâche plus facile et sans ambiguïté.

Il faut aussi le souligner que partout où cette structure de pilotage qualitatif trouve les encadrements nécessaires et appropriés pour exercer pleinement son rôle de contrôle et d'assurance qualité dans un système éducatif, l'éducation de la nation en question est de qualité. Ensuite, dans

cette condition également, l'éducation du pays connaît une progression considérable et acceptable en qualité. Enfin, elle produit des résultats voulus et attendus. C'est le cas pour la France qui, par ce dispositif qualitatif, est passée d'un État éducateur à un État évaluateur (Albanel, 2009). D'ailleurs, pour ce dernier, l'inspection à la française est un moyen de gestion des ressources humaines, un outil de contrôle et un dispositif d'accompagnement. Et, en Angleterre, les inspections sont régulières et ont un pouvoir structurant, c'est-à-dire, c'est un état évaluateur chargé de garantir la qualité du service public d'éducation ainsi que l'efficacité de la politique éducative.

Certes, face à la lenteur au changement, enregistré dans l'exercice des activités de l'inspection scolaire, certains pays dont leurs structures d'inspection scolaire s'inspirent de la structure française, ont abandonné l'inspection scolaire au profit d'autres structures de pilotage qualitatif vers les années 1980. Cependant, avec l'évolution de l'inspection scolaire depuis 1990, ces pays ont vite manifesté leur regain d'intérêt pour ce dispositif qualitatif. Tout ceci laisse entendre que l'inspection scolaire peut constituer un des dispositifs qualitatifs dont on peut se servir pour arriver à l'amélioration qualitative d'un système éducatif et de son contrôle.

Pour certains pays comme le Royaume-Uni, l'inspection scolaire concerne soit les établissements. Car, dans ce genre de pays, l'on comprend que la qualité du système dépend de ce qui se passe au niveau de l'établissement. C'est dans ce sens que Standaert (2001) affirme que : « c'est l'établissement qui est évalué ». Mais, pour d'autres pays comme la France, la qualité du système éducatif dépend de la qualité de l'enseignant. Ainsi, au niveau primaire « les enseignants sont inspectés individuellement avec la méthode pédagogique » tandis qu'au niveau secondaire, « l'on procède à l'évaluation des enseignants par le chef d'établissement avec la méthode d'inspection administrative ». C'est ce qui entraîne ou engendre la préférence à un dispositif qualitatif d'un pays à d'autres dépendamment de leur croyance pour ce dispositif.

En Angleterre, les inspections sont régulières et ont un pouvoir structurant, c'est un état évaluateur chargé de garantir la qualité du service public d'éducation ainsi que l'efficacité de la politique éducative.

Selon ce qu'affirme Acheson (1993, p.115), « l'inspection consiste à planifier des entretiens de supervision, de se consacrer à des observations en classe et planifier des entretiens feedback avec l'enseignant. Car, l'inspection a pour but principal d'aider les enseignants à améliorer leur acte d'enseigner. D'ailleurs, dit-il, c'est une technique clé au développement

professionnel des enseignants ». À cela, elle doit être analysée en fonction des objectifs précis, tels que :

- Donner aux enseignants un feedback sur l'état actuel de leur enseignement. Alors, elle tient par-devant l'enseignant comme un miroir afin qu'il puisse voir ce qu'il fait quand il enseigne ;
- Diagnostiquer et résoudre des problèmes d'enseignement. Avec cela, l'inspecteur use des techniques d'entretien et des enregistrements en classe pour aider l'enseignant à toucher du doigt ce qu'il y a d'indifférence entre ce qu'il fait et ce qu'il devrait réaliser ;
- Aider les enseignants à développer des habiletés aux stratégies d'enseignement ;
- Évaluer les enseignants en vue d'une promotion ou de l'obtention d'une performance et d'autres décisions reliées à leur carrière. Il s'agit de la vision la plus controversée de l'inspection scolaire à la supervision. Car, pour lui le superviseur doit élaborer avec l'enseignant des critères et les standards utilisés dans la rédaction d'un rapport d'évaluation ;
- Aider les enseignants à développer une attitude positive envers l'inspection.

L'interprétation des différentes décisions prises sur l'intégration et la pratique de l'inspection scolaire dans le système éducatif haïtien laisse comprendre que les dirigeants haïtiens créent ce corps de pilotage qualitatif avec une vision fermée consistant à leur assurer la régularité des élèves et des professeurs/ ou enseignants en salles de classe. Cela a commencé avec Christophe, le premier inspecteur du système éducatif du grand Nord d'Haïti, et se poursuit jusqu'à la dernière loi de 1990 qui fait de ce corps une entité de tutelle de la direction départementale d'éducation du pays. Il faut mentionner que toutes les lois haïtiennes prises en rapport au fonctionnement et l'opérationnalisation de ce corps dans l'éducation du pays ont fait la promotion de cette pratique d'inspection en l'attribuant une mission de surveillance, de contrôle et d'inspection des établissements scolaires.

Certes, de génération en générations les lois haïtiennes sont nuancées sur l'aspect pratique de l'inspection de façon théorique mais, dans la réalité, ce corps priorise ou porte ses actions exclusivement sur la régularité et l'accomplissement de quelques services administratifs en négligeant ou même en ignorant l'inclusion des aspects pédagogiques au plus haut point ainsi que l'appui aux personnels travaillant dans le milieu scolaire. La négligence portée à l'aspect pratique

de la supervision pédagogique et d'encadrement des professionnels en éducation constitue en grande partie la faiblesse de l'inspection haïtienne dans l'exercice de sa mission. Cette faiblesse est criante et mérite d'être palliée pour un redressement du phénomène. Car, la force de tout corps d'inspection scolaire digne de nom repose sur la supervision pédagogique, l'appui et l'encadrement du personnel des établissements scolaires.

Le relâchement constaté dans la pratique de la mission du corps d'inspection haïtien renforce notre conviction dans la démarche visant une étude et une analyse de l'inspection scolaire comme outil de contrôle et d'assurance qualité. D'ailleurs, nous pensons que l'inspection scolaire est l'un des meilleurs dispositifs de pilotage qualitatif dont un gouvernement peut mettre en exergue dans son système éducatif pour arriver à l'application pratique d'une éducation de qualité dans le système en question.

Il faut admettre que les différentes théories consultées dans le cadre de notre revue de littérature corroborent notre problématique sur la faiblesse de l'inspection haïtienne montrant ainsi la nécessité d'approfondir le sujet dans le cadre de notre recherche de maîtrise. Nous devons souligner également que même sur le plan théorique l'inspection haïtienne n'arrive pas à étendre ses dispositions sur toute l'étendue de la mission de l'inspection scolaire. Et, la dernière loi de 1990, prise en rapport au fonctionnement et à l'opérationnalisation de l'inspection haïtienne pour le faire devenir une entité à part entière de la direction départementale d'éducation, rend plus désuète et plus faible cette structure de pilotage qualitatif dans la bataille visant l'amélioration qualitative de l'éducation dans son ensemble.

Toutes les données collectées des auteurs considérés dans notre démarche renforcent notre conviction sur l'utilisation de l'inspection scolaire comme outil de contrôle et d'assurance qualité dans le système éducatif. Car, pour les différents participants considérés l'inspection pourrait contribuer à l'amélioration et à l'application pratique d'une éducation de qualité dans un système. Pour y arriver, les responsables du système éducatif en question doivent consentir les investissements qu'il fallait ; puis, ils doivent encadrer ce dispositif de pilotage qualitatif de manière appropriée et adéquate et, enfin s'ils prennent les décisions et mesures nécessaires. Il faut mentionner que toutes les décisions relatées plus haut ainsi que les mesures annoncées concordent avec l'esprit de notre problématique. Donc, toutes les données ci-dessus mentionnées peuvent se servir comme des éléments argumentatifs pour éclairer les lanternes de plus d'un sur la situation et

stimuler une prise de conscience généralisée ainsi que la prise des décisions y relatives. Dans la revue de littérature, certains auteurs tels que Albanel (2009), Thibert (2011), Acheson (1993), Pierre (2010), Senge (1996), Claude (1993), laissent penser que les dirigeants haïtiens ignorent si de nos jours la mission idéale de l'inspection scolaire est centrée beaucoup plus sur la supervision pédagogique et l'aide et l'appui à apporter aux enseignants en rapport à leurs perfectionnements professionnels pour aboutir à l'implantation de l'éducation de qualité dans le système en lieu et place du contrôle de la présence des élèves et enseignants en salle de classe. Cet état de fait renforce notre démarche dans la mesure où il nous donne un autre argument pouvant expliquer que l'État haïtien a fait fi de presque tous les éléments nécessaires et inévitables dont il peut utiliser pour stimuler les inspecteurs à pratiquer ou à exercer leur mission en vue de rendre qualitatif le système éducatif du pays.

Toutes les informations puisées dans les écrits des personnages considérés dans notre recherche laissent comprendre que l'inspection scolaire dans un système éducatif constitue un dispositif qualitatif décentralisé qui voue ses actions, ces derniers instants, sur l'appui, l'encadrement à apporter aux personnels actifs du milieu éducatif pour améliorer leur perfectionnement professionnel en vue de la qualité de l'enseignement/apprentissage. Ensuite, il mise ses actions sur la supervision pédagogique de façon significative. Pourtant, l'inspection haïtienne, étant placée sous la tutelle de la direction départementale d'éducation, n'a pas concrètement ces aspects comme préoccupation dans l'accomplissement de ses tâches. Or, on ne pourrait pas aboutir à l'implantation et la pratique d'une éducation de qualité dans un système éducatif en dehors des services de supervision pédagogique, de contrôle, d'encadrement et d'appui aux personnels en éducation. Il est clair que tous ces manquements entraînent la faiblesse considérable de l'inspection haïtienne au point où l'on pourrait même parler de son inexistence dans la bataille pour rendre qualitative l'éducation haïtienne. Comment pallier la situation ? Voilà le mobile de la problématique de recherche argumenté par les différentes théories évoquées dans la revue de littérature par les participants utilisés dans notre démarche.

## **2.2 Cadre conceptuel**

Le cadre conceptuel de notre recherche, comme son nom l'indique, relate un ensemble d'idées sur les différents concepts des termes clés du sujet à l'étude. Les idées sont ainsi développées :

## - Inspection

Le terme inspection est tiré du verbe transitif inspecter signifiant, faire l'inspection de ou encore, inspection a tiré son origine du terme latin, « inspectio », voulant dire, action de regarder, examen, contrôle ([http://: www.toupie.org](http://www.toupie.org). » Dictionnaire).

Ensuite, le terme inspection, par rapport à son sens pour identifier le personnel d'inspection tout en facilitant la désignation de sa mission, semble véhiculer une connotation trop négative pour les acteurs internes des établissements scolaires. C'est pourquoi, il a connu de profondes variations terminologiques d'un contexte éducatif à l'autre. Dans certains pays comme la France, l'Angleterre, la Hollande, on utilise donc, des expressions comme : superviser, conseiller, personne-ressource, responsable d'éducation ou responsable de district.

En termes de fonction, le mot inspection renvoie à deux tâches différentes : le contrôle et l'évaluation puis, le conseil et l'appui aux enseignants ainsi qu'aux directeurs d'école. Pour remplir convenablement ces fonctions, l'inspecteur se situe en dehors de l'école, au niveau local, régional ou central, et effectue des visites périodiques dans les établissements. Dès fois, « il se sert d'agent de liaison entre les écoles et les différents services administratifs, à tous les niveaux ». Le mot inspection peut être aussi considéré ou défini comme action d'inspecter ou fonction d'inspecteur (Hachette, 2000). Le terme inspection est, en outre, ce dont on a la tutelle ou la surveillance à des fins d'enquête, de vérification, de travail.

L'inspection est synonyme de contrôle, examen, visite. Le terme inspection peut se définir aussi comme charge, ensemble des inspecteurs d'une administration, d'un service public, d'un organisme ou du service qui les emploie. En outre, ce vocable (inspection) est l'action d'examiner attentivement ou procéder à une minutieuse inspection des lieux, de faire et passer de l'inspection de (la Toupie.org).

L'inspection est l'acte par lequel un inspecteur visite un établissement, une institution, une entreprise ou une activité quelconque en vue d'une observation, d'un examen, d'un contrôle devant favoriser la prise des décisions y relatives.



## - Inspection scolaire

Selon Van Bruggen (2010), « l'inspection scolaire a pour tâche :

- L'inspection des établissements ;
- L'inspection thématique ;
- Le rapport sur l'état de l'éducation dans un pays ;
- La gestion des plaintes ;
- La gestion des tâches dans les établissements ;
- Les conseils envers les établissements ;
- L'inspection relative à la passation des examens ;
- Des conseils envers les autorités ;
- La participation au débat public, publications ».

Car, selon lui l'inspection est une mission globale qui doit être réalisée dans une rubrique de contrôle, d'accompagnement, de surveillance, de formation continue, de visites et de rapports aux autorités en vue de bonnes décisions bien orientées, adaptées et appropriées aux besoins réels d'éducation de la communauté. De plus, Van Bruggen (2010) partage les conditions selon lesquelles l'on peut procéder pour aboutir à une inspection complète, telles que :

- L'inspection doit avoir accès à toutes les écoles et à toutes les informations en toute transparence ;
- Il lui faut un cadre national et standardisé définissant la qualité de l'école ;
- Le rapport doit être clair et précis (avec mention des points faibles et forts de l'établissement) ;
- Les conclusions doivent être traitées avec sérieux et suivies d'effets.

D'ailleurs, une inspection peut être favorable au changement si en plus de ces quatre conditions mentionnées ci-dessus, tous les partenaires externes, les autorités locales, les parents et le gouvernement s'y impliquent convenablement. De ce fait, affirme-t-il, c'est dans l'articulation entre tous ces partenaires que se joue l'amélioration de la qualité. De plus, une inspection complète demande beaucoup de temps et d'énergies et, mobilise beaucoup de monde. Il disait aussi en 2005 que l'amélioration est une conjonction de plusieurs facteurs dont l'inspection n'est qu'un élément avec la formation continue, le leadership, le support de l'autorité, l'auto-évaluation, etc. Bref, une

des conditions de réussite d'une inspection réside dans la qualité du rapport d'inspection mais aussi et surtout dans la façon dont l'établissement prend en compte ce rapport.

Dans le module I de l'ouvrage de l'UNESCO de 2010, Richards (1988) mentionne que l'inspection renvoie habituellement à deux tâches : le contrôle et l'évaluation, le conseil et l'appui aux enseignants et aux directeurs. Selon lui, pour remplir ces tâches les inspecteurs doivent rester en dehors de l'école au niveau local, régional ou central et effectuent des visites périodiques dans les établissements. Ils doivent se servir aussi comme agents de liaison entre les écoles et les différents services administratifs à tous les niveaux. Bref, le personnel d'inspection est censé assumer trois rôles différents mais complémentaires en rapports aux descriptions de postes :

- Contrôle et évaluation englobant les ressources et les processus pédagogiques et administratifs ;
- Soutenir et conseiller. Car, l'appui prend la forme des conseils prodigués aux enseignants et aux directeurs pendant les visites ;
- servir d'agent de liaison consistant à informer les écoles des décisions prises au centre et informer le centre des réalités dans les écoles.

Selon Harvey et Williams (1991, module 2, p6.), « Au Trinidad et Tobago, les inspecteurs sont responsables de 15 à 20 écoles primaires avec les tâches suivantes :

- a) Inspecter les écoles pour vérifier si le programme et la politique de l'éducation sont effectivement mis en œuvre ;
- b) Prodigué des conseils sur des méthodes, compétences et techniques modernes de l'enseignement ;
- c) Superviser et participer à la conduite de l'instruction et l'orientation des enseignants ;
- d) Faire liaison avec différents organismes, groupes communautaires et autres groupes d'intérêts pour les questions touchant à l'éducation ;
- e) Contrôler les missions d'études et les instructions attribuées aux enseignants ;
- f) Étudier les plaintes impliquant des enseignants, des parents et le public puis, régler les différends et soumettre des rapports ;
- g) Préparer des rapports confidentiels sur le directeur et ses adjoints, évaluer les rapports sur les enseignants et rendre compte des affaires de discipline impliquant des enseignants ;

- h) Rendre compte de la situation en termes d'équipements, de matériels et de bâtiments scolaires ;
- i) Accomplir au besoin des travaux connexes ».

Quant à Toulemonde (1994, p 11.), « la décentralisation du système éducatif ouvre aux corps d'inspection de nouvelles perspectives, dont celles d'éclairer les décideurs grâce à une évaluation plus en rapport avec les besoins locaux ».

Pour Laramé *et al.* (1993, p 12), « l'évolution du corps d'inspection répond aux transformations du pilotage : pilotage de la pédagogie, de l'innovation, des liens à établir avec l'évaluation, tels sont, dans ce domaine les tâches de l'inspecteur, dont le rôle ressemble à celui d'un ingénieur-conseil ».

Pour sa part, Effroy (1990) pense que : « décentralisation et déconcentration rapprochent du terrain la prise de décision et nécessitent une concertation accrue. Là-dedans, il fait comprendre que l'inspecteur d'académie doit assurer une coordination nécessaire pour éviter la dispersion ».

Selon l'affirmation de Claude (1993), « au-delà d'un contrôle ponctuel, l'inspection s'inscrit dans une évaluation globale basée sur le dialogue et l'information. Elle peut ainsi jouer un rôle dans la formation, le pilotage et la régulation du système éducatif, à la rénovation duquel elle participe ».

Du côté de Albanel (2009), « en France, le corps d'inspection se scinde en deux : il faut distinguer les inspecteurs territoriaux qui vont voir les enseignants dans leur classe pour évaluer ce qu'ils font avec les élèves et les inspecteurs généraux qui font davantage des enquêtes de terrain à l'échelle des établissements. Ces derniers restent les supérieurs hiérarchiques des premiers. Elle (l'inspection) exerce des fonctions de contrôle, d'étude et d'évaluation ; formule des avis et propositions concernant le fonctionnement et l'efficacité du système d'enseignement ; a pour mission le suivi permanent des enseignements et de la politique éducative, des services et des établissements et, d'autre part la réalisation de mission et d'études thématiques dans les domaines de l'enseignement scolaire qui font l'objet de rapport remis au ministère. Donc, l'inspection à la française est à la fois un moyen de gestion des ressources humaines, un outil de contrôle et un dispositif d'accompagnement » (Albanel, 2009, p.9).

Selon De Grauwe (2008), « les disparités dans l'inspection scolaire sont liées au degré de décentralisation du système éducatif. Cela sous-tend que certains pays ont un service d'inspection

très centralisé (Angleterre, Nouvelle-Zélande) dont la fonction principale est le contrôle d'établissement alors que d'autres ont un service très déconcentré comme le Chili où l'inspection a un rôle d'appui aux établissements les plus en difficulté. Ensuite, beaucoup de pays n'ont pas de réforme profonde d'inspection, mais se concentrent de quelques innovations ; comme en France où l'inspection générale (IG) voit son rôle renforcé dans l'évaluation externe au profit d'une évaluation uniquement interne » (De Grauwe, 2008, p.9).

Pour le ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP, 1990), l'inspection s'exerce dans le but d'améliorer la personne et l'acte d'enseigner en mettant à contribution toutes les forces pouvant aider l'inspecté. Il s'agit d'aider plutôt que de contrôler, et cette fonction n'est pas l'affaire d'une personne, mais la responsabilité de plusieurs individus qui sont étroitement liés à l'acte d'enseigner avec tout ce qu'il comporte. Ainsi, l'inspection serait la fonction de toute personne qui est en quelque sorte responsable de l'aide à apporter aux enseignants afin qu'ils se considèrent comme des personnels capables de mener à bien leur travail.

Suivant la conception de Senge (1996), l'inspection est pédagogique. Elle est dite pédagogique dans la mesure où elle comporte une dimension de formation. Pour lui, toute organisation dynamique doit être une organisation apprenante. De plus, toute forme d'inspection de travail peut devenir une inspection pédagogique. D'ailleurs, l'inspection pédagogique est un processus d'aide et de support qui vise à favoriser le développement des enseignants en mettant l'accent sur l'amélioration de leurs compétences professionnelles en classe. Bref, l'inspection pédagogique est un processus d'aide et de soutien en vue d'améliorer la pratique pédagogique d'une enseignante ou d'un enseignant dans l'exercice de son travail (Mingot, 2010).

Pour les directeurs d'établissements scolaires, l'inspection renforce la motivation des enseignants et l'enthousiasme des élèves. Car, les visites des experts extérieurs tendent à rendre les élèves plus actifs et à renforcer la motivation des enseignants. Ensuite, dans les écoles mal dotées, les visites périodiques sont vécues comme un véritable signe d'intérêt et un encouragement. Et, selon une enquête menée au Sri Lanka, 80 % des directeurs estiment que l'inspection a un impact positif, 81 % pensent que les visites des enseignants-conseillers sont positives et 83 % pour l'inspection occasionnelle. Bref, les directeurs sont moins critiques que les enseignants en disant que l'inspecteur constitue un partenaire pour tenter de faire respecter la discipline par les enseignants et les contrôler (Thibert, 2011).

Pour les enseignants, toujours suivant l'avis de Thibert (2011), l'inspection contribue à améliorer les pratiques d'enseignement/apprentissage. Car, les ressources apportées par les inspecteurs aident à améliorer leur des méthodes didactiques, du contenu des matières enseignées et du recours aux techniques de rattrapage et aux aides pour l'enseignant. De plus, une inspection. De plus, une inspection régulière pousse les enseignants à se préparer et à planifier leurs activités puisqu'ils n'aiment pas être pris par surprise, par une inspection occasionnelle non annoncée.

Quant aux enseignants du Bangladesh, pour Thibert (2011), l'inspection est une activité à travers laquelle l'inspecteur cherche leurs erreurs pour porter des jugements biaisés, subjectifs et arbitraires. Pour eux, le personnel d'inspection souffre du syndrome du contrôleur et de l'officier supérieur. Toujours selon eux, les inspecteurs ne font guère preuve de patience ou de respect à leur égard même devant les élèves. Ils estiment que l'inspection provoque du stress chez les enseignants au lieu de les aider à enrichir leurs compétences. Cependant, ils pensent que le travail d'inspection devrait être plus axé sur leur développement que sur le contrôle. Ils affirment qu'ils n'ont rien avec l'idée d'être contrôlés mais, ils s'opposent plutôt à l'attitude de leurs contrôleurs pour être autoritaires et bureaucrates qui peuvent porter des jugements biaisés, subjectifs et arbitraires ([http : www.unesdoc.unesco.org](http://www.unesdoc.unesco.org), inspection scolaire : une composante clé..., module 2, p17).

Quant aux inspecteurs, l'inspection constitue une surcharge de travail excessive sans lien avec l'inspection. Pour eux, le problème est dû par le fait qu'ils sont souvent responsables d'un trop grand nombre d'écoles et d'enseignants. Ils croient, en outre, que leur travail ait davantage trait au contrôle et à la discipline qu'au développement professionnel. Partout, même dans les pays où des agents ont une mission d'appui spécifique (enseignant conseil ou personnes ressources par exemple), les inspecteurs affirment qu'ils aimeraient pouvoir s'impliquer davantage dans le soutien et le conseil aux enseignants (De Grauwe, 2011).

En Corée, selon la conception de Gauthier (2002), le travail d'inspection a trait au contrôle et à la discipline qu'au développement professionnel. Dans ce pays, le primat est accordé aux tâches administratives. Or, les tâches administratives qui sont moins vitales mais souvent plus urgentes, bénéficient davantage de temps que des tâches véritablement pédagogiques. Alors, lorsque les inspecteurs se rendent dans une école, ils passent seulement quelques instants dans les salles de classe et quand ils le font, c'est plutôt à des fins d'évaluation que d'appui. Pourtant, le temps qu'ils consacrent à l'appui et aux conseils pédagogiques est réduit, voire inexistant.

Voilà, les différentes idées ou conceptions qui ont été diagnostiquées et répertoriées sur l'inspection scolaire par les auteurs ci-dessus cités et qui donnent une idée appréciable sur la manière dont l'inspection s'est établi dans de nombreux pays du monde. Elles nous ont permis de réunir des données significatives en termes d'arguments pour justifier la justesse et la pertinence de notre de recherche. Enfin de compte, les conceptions théoriques et conceptuelles enregistrées dans le cadre de notre recherche en rapport à l'inspection scolaire favorisent le constat suivant :

- L'inspection scolaire est appelée à remplir une mission qui se répartit en trois fonctions suivant les dires des auteurs: une fonction pédagogique caractérisée par un accompagnement pédagogique aux enseignants et directeurs d'établissements scolaires, une fonction administrative caractérisée par un contrôle ou une évaluation des activités pédagogiques en classe, ou des apprenants ou des établissements et, une fonction relationnelle basant sur l'entretien des relations intermédiaires entre l'État central et les acteurs actifs sur le terrain pour la communication des informations ;
- L'inspection scolaire trouve son implémentation dans la concertation et la conjugaison des efforts par les différents partenaires concernés. Ensuite, elle trouve son implémentation aussi dans la déconcentration et la décentralisation d'un système éducation ;
- La préférence de choix de l'inspection scolaire comme dispositif qualitatif dépend du degré de décentralisation d'un système éducatif, d'une volonté manifeste d'un gouvernement pour pratiquer une éducation de qualité en faveur de ses mandants, du niveau d'investissement d'un gouvernement octroyé dans son éducation et sa détermination pour implanter une éducation de qualité dans son système éducatif ;
- Un inspectorat efficace suppose une inspection scolaire bien encadrée, bien structurée, bien armée, bien charpentée, autonome, compétente et dotée d'une mission bien définie en fonction d'une finalité éducative liée aux objectifs poursuivis dans le système éducatif en question ;
- La qualité d'une inspection scolaire devant contribuer à l'amélioration qualitative de l'éducation dépend d'une concertation collective de tous les partenaires impliqués dans la formation des gens, des sacrifices consentis des activités d'inspection prioritaires, du type d'inspection favorisée et de la façon de sa mise en valeur dans le système éducatif considéré ;

- Les services d'inspection scolaire sont des activités fondamentales qui peuvent rendre fonctionnel et opérationnel un système éducatif dans la lignée du progrès et de la réussite éducative et, dans la perspective de l'instauration de l'éducation de qualité au sein d'une société et en faveur d'une population ;
- L'inspection scolaire est un des dispositifs fondamentaux dont on peut se servir de manière qualitative pour arriver à l'amélioration qualitative d'un système éducatif, du perfectionnement professionnel des enseignants, du rendement des apprenants et des résultats attendus en éducation. Pourtant, les dirigeants le prennent pour assurer la police administrative de l'éducation au niveau du département plus particulièrement dans les établissements scolaires.
- Tous les auteurs des différentes conceptions analysées abondent dans le même sens pour considérer l'inspection scolaire comme l'un des outils de contrôle et d'assurance qualité dans l'éducation. Cette considération est de mise dans toutes les sociétés où l'inspection est considéré comme dispositif qualitatif. Et, même dans des pays dans lesquels les dirigeants accordent leur préférence à d'autres dispositifs qualitatifs, les éléments du service d'inspection, tels que : visites, supervision, contrôle, conseils, appui, évaluation, tests, etc., restent et demeurent incontournables.

Tout ceci nous aide à comprendre que l'inspection dans un système éducatif constitue un moteur ou une substance qui peut rendre fonctionnel un système éducatif ou même conduire une école sur la voie du progrès et sur celle à suivre pour instituer une école de qualité au sein d'une communauté donnée ou dans un système éducatif quelconque. D'ailleurs, L'inspection scolaire est une entité administrative archi-importante devant assurer la poursuite et l'application pratique de la politique éducative d'un gouvernement mise en place dans un système éducatif pour promouvoir la qualité du système, accroître la performance professionnelle des enseignants et aboutir au rendement scolaire des élèves.

De plus, l'inspection scolaire constitue une composante globale clé d'un système éducatif. Car, elle est un service déconcentré de l'État qui assure le relais sur le plan local à partir des décisions prises par l'administration centrale et qui gère les services de l'État au niveau local. Ce service est appelé aussi à participer à la gestion des acteurs actifs du système sur le terrain, soit dans des séminaires de formation, soit dans le recrutement des agents, soit dans la gestion des dossiers et transmission des certifications. Il peut également proposer une amélioration ou

l'application des pratiques d'enseignement, etc. En outre, ce service facilite la pratique de la formation continue qui permet aux personnes qui sont déjà dans la vie active de l'école de pouvoir continuer à se former pour améliorer leurs compétences et de s'adapter aux nouvelles technologies, nouvelles pratiques ou méthodes appliquées en éducation. Bref, l'inspection scolaire peut contribuer également au pilotage qualitatif de chaque établissement. C'est en ce sens que Keith (1993), déclare que : « l'inspection scolaire d'établissements est un lieu d'échanges et a pour objectif l'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage grâce à un inspectorat plus efficace ». Voilà ce qui suscite ou engendre des débats différents, des pratiques différentes et, qui entraîne même des résultats d'inspection différents à travers le monde sur l'inspection scolaire.

#### - **Pilotage qualitatif**

Selon ce que l'on peut lire du module 1 du document de l'UNESCO #215928f, intitulé, la réforme de l'inspection scolaire pour améliorer la qualité : « Le pilotage, l'inspection implique trois activités essentielles : la collecte des informations, l'analyse des informations collectées et l'action ». Ces activités sont guidées par un ensemble de normes relatives à ce que l'on considère être la qualité. D'ailleurs, le pilotage s'intéresse à la qualité. Et, la qualité recouvre trois dimensions interdépendantes : la qualité des moyens humains et matériels disponibles, la qualité de la gestion et des processus d'enseignement-apprentissage à l'œuvre et la qualité des résultats obtenus. Il faut souligner aussi que les stratégies de pilotage qualitatif accordent une attention soutenue au fonctionnement des écoles. Car, les écoles sont les lieux de prestation vers lesquels convergent toutes les ressources du système où, par leur interaction, elles déterminent la qualité du processus enseignement-apprentissage.

C'est dans cette perspective qu'on en distingue trois types de pilotage: le pilotage de conformiste qui met l'emphase sur les ressources scolaires comme: nombre de manuels nécessaires par élève, qualification des enseignants, nombre d'élèves par classe, etc., son objectif consiste à s'assurer que les établissements scolaires respectent les normes préétablies fixées par la loi, les règles et les règlements ; puis, le pilotage de diagnostic qui cherche à s'assurer que les élèves apprennent effectivement ce qu'ils sont censés apprendre. Dans cette série de pilotage, l'accent est mis sur le processus didactique, sur ce qui se passe en classe. Et enfin, le pilotage de performance qui met l'accent sur les résultats scolaires. Son objectif, c'est de stimuler la concurrence entre les établissements scolaires afin d'obtenir de meilleures performances académiques.



Il faut mentionner également qu'une bonne école est un établissement doté d'enseignants qualifiés et d'un enseignement de qualité. Ensuite, une bonne école est un établissement où requièrent la discipline et un climat propice à l'enseignement-apprentissage. De plus, une bonne école est un établissement qui obtient des résultats supérieurs à la moyenne aux examens nationaux. C'est pourquoi, le pilotage de la qualité de l'éducation se fait en s'appuyant sur des informations solides. Ces informations proviennent de sources différentes, telles que : recensement scolaire périodique, les résultats aux examens et aux tests, les rapports d'inspection et les rapports de recherche/d'évaluation. Et, les données recueillies doivent faire l'objet d'analyse juste pour repérer les résultats obtenus et les problèmes rencontrés mais, aussi et surtout, pour proposer les actions à engager. L'action qui, peut-être préventive, corrective ou axée sur le renforcement. C'est en ce sens que Dickelé (2005) affirme : « le pilotage de circonscription prend alors tout son sens et devient une nécessité, en permettant à l'inspecteur d'adapter son action au contexte local ».

Bref, le service d'inspection consiste à inspecter, contrôler et évaluer et/ou conseiller, assister et appuyer les écoles, les directeurs et les enseignants. C'est pourquoi l'acteur doit avoir une mission axée sur le contrôle des établissements et des enseignants ou sur l'appui à leur prodiguer. Ce service doit aussi être réalisé par le biais des visites périodiques dans les écoles et peut-être assuré par des inspecteurs, des conseillers, des superviseurs, des accompagnateurs, des coordonnateurs, des animateurs, etc., établis en dehors de l'école. Car, « le pilotage est un processus interne de gestion visant à assurer un contrôle constant des ressources, des processus et des produits afin d'identifier les forces et les faiblesses, de formuler des propositions concrètes d'action et de prendre des mesures qui s'imposent pour atteindre les résultats attendus ».

En termes de formation, le système renferme de gens qualifiés mais n'ayant pas les compétences nécessaires pour être un acteur actif à quelque niveau que ce soit. Qu'il s'agisse d'enseignant, de professeur ou de dirigeants responsables, soit : directeur d'établissement, directeur départemental, directeur général, directeur technique, inspecteur, conseiller pédagogique, ministre, membres administratifs, etc. Il faut mentionner également que le système est rempli de gens qui sont des universitaires et qui occupent de postes assez intéressants mais, qui ne font aucune étude en éducation. Il y en a certains qui arrivent en Bacc I ou II ou qui font seulement leur Bacc I ou II jouissant de grands privilèges dans l'administration du système. La raison est simple, c'est que le système est commandé et dirigé par la politique. D'ailleurs, c'est la politique qui décide de la nomination des gens, surtout pour les postes clés du système.

Somme toute, le deuxième chapitre de notre recherche communément appelé « revue de littérature et cadre conceptuel », présente la revue de littérature qui est une synthèse de l'état actuel de la situation du phénomène étudié en lien avec la problématique de notre recherche et, le cadre conceptuel étant un condensé des différents concepts étudiés qui sont en rapport avec la question de départ dans notre recherche. Le chapitre suivant présentera la méthodologie de la recherche.

## CHAPITRE 3

### CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Le troisième chapitre de notre mémoire met en lumière les choix méthodologiques privilégiés dans le processus de collecte d'informations pour répondre à notre question de recherche. Il comprend : l'approche méthodologique privilégiée, la méthode de collecte de données, l'entrevue de recherche, le guide d'entrevue ou l'outil de collecte des données, l'échantillon de recherche, la méthode d'analyse des données, les fondements scientifiques de la recherche et les remarques d'ordre éthique.

#### 3.1 L'approche méthodologique

En science, le chercheur ou la chercheuse doit concevoir sa recherche et penser aux moyens à utiliser à chacune de ses étapes. Ainsi, la méthodologie qualitative a été privilégiée dans le cadre de notre recherche. Le choix de cette approche se révèle prioritaire parce que ce type de méthode de recherche constitue, suivant la conception de Jodelet (2001), une expression qui couvre l'ensemble des techniques interprétatives qui cherchent à décrire, décoder, traduire et généralement percer le sens et non la fréquence de certains phénomènes. Elle vise à comprendre le phénomène à l'étude et aide à établir le sens des propos recueillis. Dans l'application de cette méthodologie, nous nous basons sur l'étude de cas ou de petits nombres d'individus (Deslauriers, 1991).

Dans le cadre de notre mémoire, nous voulons décrire et expliquer le phénomène d'inspection scolaire haïtienne en tant que processus de pilotage qualitatif ou mécanisme de qualité capable de contribuer à l'amélioration du système éducatif haïtien dans son ensemble. C'est dans cette perspective que Miles et Huberman (1991) présentent les données qualitatives comme des mots et non pas comme des chiffres. D'ailleurs, les données qualitatives correspondent à des variables mesurées sur des échelles nominales ou ordinales, c'est-à-dire, non métriques.

#### 3.2 Méthode de collecte de données

Dans le cadre de notre mémoire, nous privilégions l'entrevue de recherche comme méthode de collecte des données. Car, c'est la méthode fréquemment utilisée en science humaines et sociales

pour recueillir des données de la part des personnes à interviewer (Paillé et Mucchielli, 2016). De plus, le choix de cette méthode se fait parce que notre recherche implique la nécessité de recueillir le témoignage verbal de personnes.

Il faut également souligner que l'entrevue nous donne accès de saisir de plus près la position des personnes interviewées. Au fait, pour réaliser les entrevues avec les répondants, nous ferons appel à la technique d'entrevue semi-structurée ou semi-dirigée puisque selon Marquet et al. (2017), elle demeure la méthode la plus utilisée en recherche en sciences sociales. De plus, pour garder en équilibre l'entrevue semi-structurée, nous associerons notre compréhension à l'intransigeance, c'est-à-dire, pour réaliser notre collecte des données, nous serons tantôt un peu souples et tantôt résistant. C'est en ce sens que Poisson (1991) eut à dire avec raison : « avec un mélange de compréhension et d'intransigeance, le chercheur gardera en équilibre l'entrevue semi-structurée ». Mentionnons, en outre, que dans l'entrevue semi-structurée les questions ouvertes permettent de cerner les propos de l'interviewé avec plus de précision qu'elles ne le feraient dans un questionnaire. De plus, l'entrevue semi-structurée permet au chercheur de préparer à l'avance son entrevue de manière ouverte en proposant un ordre de questionnement qui guidera la conversation sans l'en imposer. Donc, nos entrevues seront d'une durée approximative de quinze à vingt (15/20) minutes. Puis, nous guiderons les entrevues qui auront eu lieu dans un endroit désigné selon l'appréciation de l'interviewé. Et, au moment des entretiens, nous ferons aussi en sorte que les personnes interrogées resteront uniquement centrées sur les objectifs de la recherche. Au final, les participants devront être contactés à l'avance par une correspondance qui expliquera la nature de la recherche et les buts poursuivis.

### **3.3 Guide d'entrevue**

Pour mener à bien les différentes entrevues avec les participants de notre recherche, nous avons élaboré un guide d'entrevue comprenant six questions ouvertes. Les questions seront ainsi constituées : 1. Qu'est-ce qui explique la faiblesse de l'inspection scolaire haïtienne comme outil de contrôle et d'assurance qualité dans le système éducatif haïtien ? 2. Pourquoi est-il important d'implanter un corps d'inspection dans l'éducation en milieu rural ? 3. Quels sont éléments constituant un élément de blocage à l'inspection scolaire haïtienne dans l'exercice de sa mission ? 4, Sur quoi les activités d'inspection doivent-elles être tournées dans l'éducation haïtienne ? 5. Selon vous, comment faut-il procéder pour doter les sections communales de leur propre corps

d'inspection ? 6. Que faire pour permettre à l'inspection haïtienne de se constituer comme un véritable outil de contrôle et d'assurance qualité en éducation ?

Ce guide d'entretien consiste à standardiser la situation de l'entretien et sera élaboré de façon que nous recueillions des informations qui faciliteront la compréhension sur le phénomène de l'inspection scolaire haïtienne. L'entretien semi-directif est une technique qualitative fréquemment utilisée en sciences humaines et sociales. Il permet d'orienter le discours des personnes interrogées (Revillard, 2011, cité par Samuel Eugène, 2019 p.41).

Les entretiens seront exécutés par le guide d'entretien qui comprendra des questions ouvertes qui stimulent à la conversation libre entre l'interviewer et l'interviewé. Lequel guide sera élaboré de propos écrits au préalable et nous laissera ajuster la conversation avec l'interviewé sur chacun de ces propos. Un magnétophone accordera l'enregistrement des entretiens, une plume favorisera la prise des notes, un cahier permettra de souligner certaines remarques et certains gestes du répondant. Il y aura aussi un protocole d'entretien pour nous rappeler, à la lettre, les directives à suivre pour démarrer et guider nos entretiens correctement. Au commencement de chaque entretien, nous prendrons un petit temps pour élucider à chaque répondant le but et les objectifs de la recherche tout en mettant emphase sur le caractère confidentiel des données recueillies ainsi que notre affinité pour le respect de l'incognito comme étant une caractéristique incontournable de la recherche scientifique.

### **3.4 Échantillon de la recherche**

Dans le cadre de notre recherche, nous avons choisi d'interroger des acteurs issus du monde de l'éducation et de l'inspection scolaire, notamment. Il s'agira d'abord de quatre (4) inspecteurs de zone sur un total de treize (13) qui sont pour la supervision administrative et pédagogique des établissements scolaires au niveau de la commune de Hinche. Ensuite, nous compterons intégrer un ensemble de cinq (5) directeurs d'établissements scolaires sur un effectif de quatorze (14) qui sont affectés dans des écoles publiques à l'enseignement fondamental de la commune. Enfin, nous sélectionnerons cinq (5) enseignants qui seront choisis parmi un effectif de (30) enseignants dans cinq (5) établissements scolaires publics du niveau fondamental sur un total de quatorze (14) écoles publiques existantes dans la commune. Cette commune représente notre lieu de collecte des informations.

**Tableau 3.1 Répartition des participants à l'étude**

<b>Participants à interroger</b>	<b>Quantité</b>	<b>Milieu</b>
Inspecteur de zone	4	Urbain/rural
Directeurs d'école	5	Urbain/rural
Enseignants	5	Urbain/rural
<b>Total</b>	14	Urbain et rural

En termes de modalité de choix des personnes participantes dans notre recherche, nous avons voulu que chaque répondant ait un degré d'expérience dans l'exercice des services d'inspection et un degré de connaissance en éducation. C'est pour cela que les trois groupes d'acteurs clés de notre recherche (inspecteur de zone, directeur d'établissements scolaires et enseignants) demeurent des personnels qui œuvrent activement en éducation et qui sont affectés dans les établissements scolaires publics au sein de la commune. Ensuite, ils doivent être désignés à leur poste depuis au moins cinq ans dans des établissements scolaires ayant au moins les deux premiers cycles fondamentaux en milieu rural comme en milieu urbain. Car, nous imaginons que les agents du secteur public sont les mieux placés pour partager des points sur les activités et le phénomène d'inspection en milieu scolaire que les agents du secteur privé.

Concernant l'échantillon de notre recherche, nous avons privilégié l'échantillonnage de type non probabiliste accidentel. Selon Angers (1992), « le caractère accidentel de l'échantillonnage non probabiliste réside dans le fait que le prélèvement de l'échantillon dans la population se fait pour justifier : choix probabiliste-bing ». Car, pour lui, la représentativité de la population dans ce type d'échantillonnage compte peu, on veut de préférence approfondir des perceptions ou des attitudes.

Une correspondance sera envoyée à chacun des participants les invitant à nous accorder quinze (15) à vingt (20) minutes dans le cadre de notre recherche (voir correspondance en Annexe 1).

### 3.5 Méthode d'analyse des données

Le guide d'entrevue est structuré de telle sorte qu'il requiert un minimum de notes écrites de la part de l'intervieweur. Donc, nous prendrons des notes en écoutant et en réécoutant les enregistrements sonores qui ont été faits au moment de nos entrevues durant toute l'enquête avec nos différents participants. Ce guide d'entrevue contient aussi des propos préétablis auxquels les réponses ont de fortes chances d'appartenir. De ce fait, nous aurons seulement à cocher à mesure les catégories qui correspondent aux propos de l'interviewé. Puis, nous compilerons et classerons les réponses des questions de manière successive tout en tenant compte des différentes remarques trouvées au guide d'entrevue. En outre, on va coder les propos des participants à l'aide des différentes catégories de remarques juste pour dégager une unité de sens le plus proche possible au point de vue de chaque répondant. Puisque la transcription donne au chercheur l'opportunité de comparer les opinions des répondants alors, nous privilégierions l'analyse de contenu pour analyser les données collectées. Il s'agira d'une analyse de contenu thématique émergente au sens que les catégories d'analyse ressortent pendant le processus d'analyse puisque ces catégories d'analyse n'étaient pas prévues à l'avance dans le cadre conceptuel. Une telle analyse selon, (Gaudreau, 2011) se fait en quatre étapes : 1) il faut établir le corpus ; 2) effectuer l'analyse verticale ; 3) effectuer l'analyse transversale ; 4) assembler la grille d'analyse.

À l'instar de Gaudreau, au sein de la première étape consistant à constituer le corpus, nous transposerons les paroles enregistrées telles quelles, ce qui octroierons un verbatim à chacune des entrevues. Au moment de la transcription, les paroles de l'interviewer seront cataloguées de celles de l'interviewé et un code sera conféré à chaque interviewé. Dans la deuxième étape qui est l'analyse verticale des verbatim, nous examinerons chaque verbatim, alternativement, l'un après l'autre. Pour y arriver, au sein de chaque verbatim, les paroles de l'interviewé seront démembrées en sections chiffrées et isolées les unes des autres. Ainsi, après maintes lectures soigneuses et fondées, certaines uniformités de sens seront surgies. Chaque section correspond à une unité d'analyse qui signifie une idée ou une opinion. À mesure que l'analyse progresse, nous ferons correspondre chaque unité de sens à une parole plus globale laquelle va être consignée sur la bordure du verbatim dont il s'agit. Dès l'achèvement de l'analyse verticale, nous passerons tout de suite à la troisième étape d'analyse qui est l'analyse transversale. Cette dernière indique une étude intégrale sur l'ensemble des verbatim antérieurement analysés de façon personnelle. En examinant l'ensemble des verbatim, dans le cadre de l'analyse transversale, chaque unité de sens va être

associée à la parole à laquelle elle se rattache laquelle unité d'analyse est jointe à son numéro de même que celui de son interviewé. Par cette analyse, nous répandrons et rétablirons les noms des paroles au fur et à mesure qu'elles correspondent autant que possible aux unités de sens qu'elles embrassent, et ceci, nous le ferons pour chaque parole. Alors, des transformations auront lieu : tantôt des paroles vont être déformées, tantôt des unités de sens vont être déménagées en direction d'autres paroles qui paraissent leur mieux s'accorder. Dans cette étape, on procède au regroupement des unités de sens qui paraissent similaires à une parole insufflée de ces unités de sens. Enfin, dans la quatrième étape de l'analyse qui est l'établissement d'une grille d'analyse, nous construirons la liste des paroles en dehors de leurs uniformités de sens tout en ménageant cette étape logiquement et structurellement en mots, syllabes et lettres. La grille d'analyse est l'ensemble organisé des sujets d'analyse morcelés en sous-sujets, sous-sous-sujets.

L'ensemble des opérations décrites dans le paragraphe précédent n'apparaîtront pas dans la présentation des résultats, elle vise seulement à expliciter notre façon de procéder pour parvenir à ces résultats qui seront présentés par la description des données ainsi que leur interprétation, à travers le quatrième chapitre du mémoire.

### **3.6 Fondements scientifiques de la recherche**

Les fondements scientifiques de notre recherche sont exprimés par le respect des trois critères de validité d'une recherche, à savoir : la validité interne, la validité externe et la fiabilité.

#### **- Validité interne**

Selon Lamoureux (1992), la validité de la recherche concerne le fait que la procédure de recherche est adéquate pour répondre sans ambiguïté à la question de recherche. D'ailleurs, la validité interne dépend de la logique existant entre l'objectif ou l'hypothèse d'une recherche et les mécanismes mis en œuvre pour les vérifier. Donc, pour garantir la validité interne de notre recherche, nous rencontrerons directement les acteurs désignés dans notre démarche, savoir : les inspecteurs, les directeurs d'établissements scolaires, les enseignants, les étudiants en sciences de l'éducation et des étudiants d'école normale d'instituteurs ; et, mêmes après les entrevues, nous resterons en contacts avec les personnes participantes dans la recherche en vue de certaines rectifications ou explications en rapport à certaines pensées qu'elles auront évoquées. Nous ferons ensuite tout ce qui est en notre pouvoir pour que les entrevues puissent être transcrites de façon intégrale.



### - **La validité externe**

Les résultats d'une recherche doivent avoir une certaine utilité pour la société. On doit donc pouvoir les appliquer à l'extérieur de la situation de recherche. C'est cette possibilité de généraliser les connaissances acquises qui définit la validité externe d'une recherche. D'ailleurs, une recherche vise à obtenir des connaissances valables pour d'autres personnes que les participants et pour d'autres situations que les contextes de la collecte de données. Et, suivant la conception de Gohier (2004), la validité externe constitue la démarche par laquelle l'intervieweur se questionne quant à savoir si les conclusions auxquelles il aboutit peuvent s'élargir à d'autres contextes que celui étudié. C'est dans cette perspective que nous discuterons du rapport qu'entretient notre démarche avec cet indice après la collecte et l'analyse des données. Cette opération de transférabilité s'effectuera ou s'établira au niveau de la conclusion.

### - **La fiabilité**

Suivant la conception de Pourtois et Desmet (2007), la fiabilité est un critère de scientificité qui vise à démontrer la transparence du chercheur et, par le fait même, l'indépendance de ses interprétations par rapport à ses manières. En ce sens, elle s'allie à l'objectivité, c'est-à-dire, la fiabilité a des traits communs avec l'objectivité. Pour assurer la fiabilité de la recherche, la triangulation confirme encore une fois la manœuvre la plus utile, particulièrement la triangulation des observateurs ainsi que la triangulation interne du chercheur (Pourtois et Desmet, 2007). Dans cette lancée, pour nous garantir que notre recherche respecte le critère de fiabilité, nous mobiliserons nos participants dans cinq catégories d'acteurs différents, à savoir : des inspecteurs, des directeurs d'établissements scolaires, des enseignants, des étudiants universitaires en sciences de l'éducation et des étudiants de l'école normale d'instituteurs, pour nous conformer à la triangulation des acteurs. Nous tacherons aussi de vérifier dans les données recueillies s'il existe une similitude entre les propos des participants à la recherche et ceux exprimés par les auteurs à travers la revue de littérature jusqu'à l'achèvement de l'analyse des données. Donc, c'est dans cette optique que Van Der Maren (2004) estime que la fiabilité repose sur la possibilité de répéter l'observation du même trait ou sur la possibilité d'obtenir la même observation du même événement de plusieurs points de vue différents.

### 3.7 Fondement d'ordre éthique

Sur le plan éthique, nous promettrons aux participants le respect de leur intégrité. Ainsi, au début de chacune des entrevues, nous assurons aux participants que leurs identités ne seront pas révélées à toutes les étapes de la recherche en prenant notre ferme détermination pour maintenir l'anonymat des informations personnelles susceptibles de les faire reconnaître. Puis, nous essayerons de leur rappeler la raison de leur participation et les objectifs poursuivis dans la recherche. Nous leur informons, en outre, qu'ils ont droit de refuser de participer ou non à la recherche ou d'exiger le retrait des données qui leur concernent même après la collecte des données. Enfin de compte, nous informerons aux participants que toutes les normes régissant la recherche à l'ISTEAH seront scrupuleusement respectées. Alors, nous prendrons nos engagements pour rendre disponible nos données afin de faciliter l'échange généralisé de critiques tout en résolvant aussi de rendre public le résultat de la recherche pour assurer la communauté scientifique de notre respect pour l'être humain et, lui assurer aussi que notre travail contribuera au progrès de la science ou de l'humanité.

Le chapitre présente le cadre méthodologique traduisant les principales méthodes, les outils et techniques que nous avons utilisés ou mis en exergue pour mener à bien notre recherche. Lesquels procédés nous ont permis d'explicitier la manière dont nous avons passé pour recueillir et analyser les informations utiles et nécessaires nous permettant de répondre aux questions de recherche de la démarche et de justifier que la méthodologie est en adéquation avec la problématique et la question principale de la recherche. C'est dans cette logique que Dupre (2004) eut à dire avec raison : « la méthodologie, c'est avoir un peu de méthode et d'esprit applicatif qui aideraient un chercheur à solutionner quelques problèmes rencontrés tout au long de son travail de recherche. En d'autres termes, une méthodologie bien conduite permet à un jeune chercheur d'obtenir des résultats véritablement scientifiques ». Et, Vaillancourt (2001) abonde dans le même sens pour affirmer que : « la méthodologie est la manière de procéder pour mener une étude. Il s'agit d'un savoir-faire qui permet d'utiliser diverses techniques pour réaliser et présenter un travail écrit ». En définitive, la méthodologie est la somme du bon usage des méthodes et techniques pour mener à bien une recherche. Le chapitre suivant présentera le résultat, l'analyse et l'interprétation de la recherche, suivi de la conclusion du mémoire.

## CHAPITRE 4

### PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS

Le quatrième chapitre de notre mémoire, présente les résultats obtenus à partir des entretiens réalisés avec les participants. Les résultats se présentent en trois points. Le premier présente les résultats à la suite de notre enquête où nous présentons les points de vue des quatorze participants de la recherche ; le deuxième met l'accent sur l'analyse des résultats et le troisième met en lumière l'interprétation des données analysées à partir des écrits d'auteurs sur le sujet.

#### 4.1 Présentation des résultats de la recherche

Dans le cadre de notre mémoire, nous avons interrogé quatorze participants lors d'entretiens individuels. Les rencontres que nous avons eues ont été conduites à partir de six questions de recherche (voir annexe, le guide d'entrevue préparé à cet effet). Toutes les catégories de personnes participantes ont répondu à toutes les questions individuellement. Nous avons classé les répondants en trois catégories par rapport à leur degré de responsabilité dans l'inspection des établissements scolaires : *catégorie 1* : personne ayant une plus grande responsabilité ; *catégorie 2* : personne ayant une responsabilité moyenne ; *catégorie 3* : personne ayant peu ou faible responsabilité. De plus, nous avons attribué un nom fictif à chacun des répondants afin de garantir leur anonymat. Le tableau 4.1 présente le profil des participants de la recherche.

L'approche qualitative étant priorisée, dans le cadre de notre mémoire, les résultats présentent l'analyse des points de vue exprimés par les quatorze participants de la recherche. Alors, les points de vue recueillis des différents participants à la recherche, sont insérés dans six tableaux. Chacun des tableaux présente un résumé des points de vue exprimés par les répondants selon la catégorie attribuée.

**Tableau 4.1 Profil sociodémographique des participants et participantes**

<b>Nom</b>	<b>Sexe</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Fonction</b>	<b>Age</b>	<b>Nombre d'années d'expérience (n=)</b>
Julia	F	3	Enseignante	39 ans	13
Pauline	F	3	Enseignante	36 ans	11
Jaccius	M	3	Enseignant	34 ans	8
Paulner	M	3	Enseignant	41 ans	10
Francilot	M	3	Enseignant	37 ans	11
Mogelin	M	2	Directeur	38 ans	10
Yvrose	F	2	Directrice	38 ans	7
Fritz	M	2	Directeur	46 ans	11
Milor	M	2	Directeur	51 ans	13
Wilbert	M	2	Directeur	48 ans	10
Dieubon	M	1	Inspecteur	52 ans	15
Philidor	M	1	Inspecteur	48 ans	12
Mozard	M	1	Inspecteur	43 ans	10
Democlès	M	1	Inspecteur	39 ans	12

**Q1. Qu'est-ce qui explique la faiblesse de l'inspection scolaire haïtienne comme outil de contrôle et d'assurance qualité dans le système éducatif du pays ?**

Le Tableau 4.2 présente les résultats de la collecte de données à partir de la question 1.

Tableau 4.2 Résultats de la collecte de données à partir de la question 1

Type de répondants	Éléments de faiblesse constatés	Points de vue du répondant	Nombre de répondants (n=)	Nombre de réponses par question
<b>Catégorie 1 : personnes ayant la plus forte responsabilité d'inspection</b>				
C1-C4	Mauvaises décisions	X X XX	4	4
C1-C4	Selon la politique éducative	X X XX	4	4
C1-C4	Structure inspectorat en place	X X X	4	3
C1-C4	Investissements alloués	X X X X	4	4
<b>Catégorie2 : personnes ayant une responsabilité moyenne d'inspection</b>				
C5-C9	Mauvaises décisions	XXXX	5	4
C5-C9	Selon la politique éducative	XXXXX	5	5
C5-C9	Structure de l'inspectorat en place	XXXX	5	4
C5-C9	Investissements alloués	XXXXX	5	5
<b>Catégorie 3 : personnes ayant peu de responsabilité d'inspection</b>				
C10-C14	Mauvaises décisions	XXXX	5	4
C10-C14	Selon la politique éducative	XXXX	5	4
C10-C14	Structure de l'inspectorat en place	XXXX	5	4
C10-C14	Investissements alloués	XXXX	5	4

Note : Pour comprendre le tableau, voici une légende :

**Explication 1** : C1- C4 symbolisent les personnes ayant la plus forte responsabilité en matière d'inspection scolaire ; C5-C9 représentent les personnes ayant une responsabilité moyenne de l'inspection scolaire et ; C10-C14 présentent les personnes ayant peu ou une faible responsabilité de l'inspection scolaire.

**Explication 2** : Les X représentent le nombre de points de vue exprimés par les répondants dans chaque catégorie de personnes participantes à la recherche. Il faut rappeler qu'il s'agit de trois catégories de personnes participantes : **la catégorie 1** comprend, 4 répondants ; **la catégorie 2**, comporte 5 répondants ; et, **la catégorie 3**, comprend 5 répondants également. En un mot, le X correspond au nombre de choix des participants pour chaque facteur examiné dans les entrevues à chacune des questions.

En réponse à la première question, Democlès, a répondu de la manière suivante :

*« la politique éducative haïtienne ne s'inscrit pas dans un plan éducatif intégré. »*

Alors que Philidor pour sa part,

*« la faiblesse de l'inspection haïtien réside dans la manière de recruter les agents et du manque d'agents formés pour l'exercice des activités d'inspection. Alors, il faut recruter les agents inspectoraux suivant les normes établies et former plus d'inspecteurs pour le système. »*

Pour Mozard,

*« l'inspection a besoin plus de libertés d'action car, les inspecteurs sont trop limités dans l'exercice de leur mission dans les établissements scolaires et sur les enseignants eux-mêmes. »*

Enfin, pour Dieubon,

*« la faiblesse de l'inspection haïtien réside dans le manque de moyens financiers et logistiques et, d'encadrement pour permettre aux inspecteurs d'accomplir leur tâche. Ensuite, il y a aussi un problème de formation des inspecteurs, de suivis dans les recommandations d'inspecteurs et de salaires uniques des inspecteurs qui occasionnent son manquement. »*

Dans leur tentative de réponse à la première question, les répondants de C5-C9 ou les répondants de catégorie 2 mentionnent que la faiblesse de l'inspection haïtien fait partie de la volonté politique des dirigeants, les mauvaises décisions prises en rapport au fonctionnement du corps et la structure adoptée de l'inspection en place dans notre système d'éducation. Pour être plus clair, Fritz, un répondant de la catégorie 2 déclare que :

*« la faiblesse de notre système éducatif réside dans le traitement affligé à notre corps d'inspection par l'État central lui-même. Et, le traitement affligé à ce corps est d'ordre divers, multiple et inapproprié pour faciliter l'inspection dans l'accomplissement de sa tâche vers le progrès recherché. »*

Pour sa part, Wilbert déclare que,

*« l'inspection ne peut répondre à sa mission par la négligence de l'État haïtien qui n'a pas vraiment voulu implanter ni pratiquer une éducation de qualité dans notre système éducatif. C'est pourquoi, il n'a pas mis à la disposition des inspecteurs des moyens nécessaires et adéquats pour faire leur travail. » Il va plus loin en mentionnant « que l'État manifeste ses mauvaises fois en prenant de vieilles décisions qui contrarient les activités d'inspection ou qui rendent moribondes ce corps de pilotage qualitatif dans notre système d'éducation. »*

En outre, quant à Marguerite, pour elle,

*« les investissements consentis pour le service des activités d'inspections sont insuffisants et inappropriés pour permettre aux inspecteurs de travailler comme cela se doit et de manière qualitative pour produire des résultats attendus. »*

Selon les répondants de C10-C14 ou de catégorie 3, le manquement du corps inspection haïtien a rapport à la structure d'inspection imposée dans notre éducation et les mauvaises décisions prises à l'embauchage des agents de ce corps d'inspecteurs.

Pour illustrer, Yvon mentionne que :

*« le corps d'inspection scolaire haïtienne est un corps sans tête, sans encadrements nécessaires et adéquats et, sans formation idéale. Alors, il ne peut produire aucun résultat positif ». Pour lui encore, « la structure d'inspection implantée dans notre système d'éducation n'est pas compatible à un corps d'inspection conçu et institué dans notre éducation pour produire du bon résultat. »*

Toutefois pour Julia, c'est

*« l'ignorance de l'État dans ses prises de décision et du mode d'encadrement de l'inspection constituent les éléments de la faiblesse du corps d'inspection scolaire haïtienne. »*

Alors que pour Francilot, c'est le

*« manque de moyens de fonctionnement, le manque d'autorité et d'encadrement. »*

Pour répondre à la question 1, voilà en résumé, les différents points de vue exprimés par les participants quant à leur perception des faiblesses de l'inspection dans le système éducatif haïtien.

**Q2. Pourquoi est-il si important d'implanter un corps d'inspection scolaire dans l'éducation haïtienne en milieu rural ?**

Le Tableau 4.3 présente les résultats de la collecte de données à partir de la question 2.

À cette question, Mozard répond que,

*« la présence des responsables doit être vigilante pour faciliter une bonne éducation de qualité. »*

Quant à Dieubon,

*« l'inspection, c'est le moteur du système éducatif haïtien. »*

Puis, Pour Démoclès :

*« ce corps d'inspection n'est pas en adéquation avec la loi de 1982 sur la réforme de Bernard. »*

Selon Philidor,

*« l'inspection demeure le dispositif qualitatif dont on peut se servir pour réguler l'éducation en milieu rural. D'ailleurs, pour ce participant l'inspection scolaire est un outil de dispositif qualitatif dont on ne peut pas s'en passer. »*



Tableau 4.3 Résultats de la collecte de données à partir de la question 2

Type de répondants	Éléments caractérisant les raisons de l'implantation de l'inspectorat en milieu rural	Point de vue du répondant sur la raison de l'implantation de l'inspectorat en milieu rural	Nombre de répondants (n=)	Nombre de réponses par question (n=)
<b>Catégorie 1 : personnes ayant la plus forte responsabilité d'inspection</b>				
C1-C4	Les services d'inspection sont incontournables et non négligeables	X X X X	4	4
C1-C4	Les activités d'inspections peuvent rendre qualitatifs l'éducation	X X X X	4	4
C1-C4	Le service d'inspectorat est un des meilleurs dispositifs de pilotage qualitatif	X X X X	4	4
C1-C4	L'inspectorat peut aider à régulariser l'éducation en milieu rural	X X X X	4	4
<b>Catégorie 2 : personnes ayant une responsabilité moyenne d'inspection</b>				
C5-C9	Les services d'inspection sont incontournables et non négligeables	XXXX	5	4
C5-C9	Les activités d'inspections peuvent rendre qualitatifs l'éducation	XXXX	5	4
C5-C9	Le service d'inspectorat est un des meilleurs	XXXX	5	4

	dispositifs de pilotage qualitatif			
C5-C9	L'inspecteurat peut aider à régulariser l'éducation en milieu rural	XXXX	5	4
<b>Catégorie 3 : personnes ayant peu de responsabilité d'inspection</b>				
C10-C14	Les services d'inspection sont incontournables et non négligeables	XXXX	5	4
C10-C14	Les activités d'inspection peuvent favoriser une éducation de qualité	XXXX	5	4
C10-C14	Le service d'inspecteurat est un des meilleurs dispositifs de pilotage qualitatif	XXXX	5	4
C10-C14	L'inspecteurat peut aider à régulariser l'éducation en milieu rural	XXXX	5	4

Dans la même perspective, les répondants de C5-C9, c'est-à-dire, les répondants de catégorie 2, partagent leur point de vue de façon similaire aux premiers. Mentionnons Par exemple, que pour Yvrose,

*« les examens sont insuffisants pour évaluer les enseignements des apprenants ainsi que les supervisions internes d'un directeur d'établissement. »* Pour elle,

*« la supervision pédagogique externe est incontournable pour procéder à l'implantation et à la pratique de l'éducation de qualité en milieu rural. »*

Alors que pour Wilbert,

*« l'inspection pédagogique et administrative externe est le moyen le plus sûr que l'on puisse s'en servir pour corriger les désordres dans l'éducation en milieu rural. Car, pour ce répondant l'inspection scolaire externe est le meilleur dispositif dont on peut utiliser pour améliorer qualitativement l'enseignement en milieu rural. »*

Pour sa part, Fritz considère qu' :

*« un tel corps rendra plus fonctionnelles les écoles rurales. »*

Et Milor abonde dans le même sens en mentionnant que,

*« l'institution de ce corps est important dans les milieux ruraux, dans la perspective de l'amélioration d'une éducation de qualité. »*

Enfin, pour Mogelin cela va,

*« permettre aux inspecteurs d'être plus près des acteurs actifs en milieu rural, donc, un corps d'inspection s'avère nécessaire. Car, en termes de supervision le milieu rural est souvent négligé. »*

Les répondants de C10-C14, de catégorie 3 admettent que les éléments caractérisant les raisons de l'importance de l'inspections scolaire, insérés dans le tableau 4.3 constituent des facteurs démontrant l'importance de l'inspection en milieu rural.

Dans cette perspective, pour Pauline,

*« l'inspection peut contribuer à l'amélioration de l'éducation en milieu rural. »*

Alors que, pour Julia,

*« les services d’inspections sont tellement importants, qu’ils peuvent rendre qualitatifs le système en soi. »*

Et pour Jaccius,

*« sans l’inspection, l’éducation devient une tête sans moelle. »*

Alors que pour Paulner,

*« les services d’inspection constituent le moteur principal de la pratique et de l’institution de l’éducation de qualité. »*

Et enfin, Francilot, pour sa part croit que :

*« l’inspection peut constituer un nouveau paradigme du système éducatif. »*

Ce sont là, les principaux points de vue exprimés par des différents répondants quant à l’importance d’implanter un corps d’inspection scolaire en milieu rural.

### **Q3. Quels éléments constituent un élément de blocage à l’inspection scolaire haïtienne dans l’exercice de sa mission ?**

Le Tableau 4.4 présente les résultats de la collecte de données à partir de la question 3.

La question 3 met en évidence les éléments pouvant constituer les obstacles à l’inspection haïtienne dans l’exercice de sa mission suivant les principes et normes établis par l’État. En réponse à cette question, Démoclès avance que,

*« l’éducation a perdu sa propre vocation depuis bien des années écoulées à cause des événements politiques du pays. Alors, l’État a pour devoir de fournir tout ce qu’il faut pour une éducation de qualité et d’empêcher l’accroc politique. »*

Pour sa part, Philidor mentionne que,

*« depuis l’indépendance, très peu de gouvernements ont mis l’éducation en tête de leur priorité. »*

Tableau 4.4 Résultats de la collecte de données à partir de la question 3

Type de répondants	Éléments constituant un handicap à l'inspection	Point de vue des répondants	Nombre de répondants (n=)	Nombre de réponses par question (n=)
<b>Catégorie 1 : personnes ayant la plus forte responsabilité d'inspection</b>				
C1-C4	Contrainte politique	X X X X	4	4
C1-C4	Contrainte administrative	X X X X	4	4
C1-C4	Contrainte sociale	X X XX	4	4
C1-C4	Problèmes de moyens	X X X X	4	4
<b>Catégorie 2 : personnes ayant une responsabilité moyenne d'inspection</b>				
C5-C9	Contrainte politique	XXXXX	5	4
C5-C9	Contrainte administrative	XXXX	5	4
C5-C9	Contrainte sociale	XXXX	5	4
C5-C9	Problèmes de moyens	XXXXX	5	5
<b>Catégorie 3 : personnes ayant peu de responsabilité d'inspection</b>				
C10-C14	Contrainte politique	XXXXX	5	5
C10-C14	Contrainte administrative	XXXX	5	4
C10-C14	Contrainte sociale	XXXX	5	4
C10-C14	Problèmes de moyens	XXXXX	5	5

Quant à Dieubon,

« l'inspection haïtien est utilisé comme sapeur-pompier » et pour Mozard,

« les Problèmes d'infrastructure ont une importance considérable. »

Mais pour les répondants de C5-9, de la catégorie 2, les activités d'inspection en milieu scolaire haïtien sont quasiment inexistantes et quand elles existent, elles sont handicapées.

Alors que, pour Mogelin,

*« le service d'inspection scolaire haïtien doit être autonome. »*

Et Yvrose va plus loin en mentionnant que,

*« le système doit être libéré de la politique. »*

De plus, Milor pour sa part considère que :

*« la faiblesse de l'État et la domination de la politique sur l'éducation du pays handicapent les activités d'inspection. »*

Et Fritz abonde dans le même sens en mentionnant que c'est,

*« l'irresponsabilité de l'État qui constitue un handicap majeur à l'exercice des activités d'inspection en milieu scolaire ».*

Pour Wilbert,

*« le MENFP doit doter les inspecteurs des moyens de toutes sortes pour réaliser un travail satisfaisant. »*

Toujours dans la poursuite de recueillir les points de vue de dirigeants et selon les répondants de C10-14 ou de catégorie 3, ils estiment que les activités d'inspection scolaire en Haïti sont paralysées.

Pour illustrer ces propos, à la question 3, Pauline déclare qu' :

*« on doit toujours penser à dépolitiser l'éducation pour que l'homme ou la femme qu'il faut soit à la place qu'il faut. »*

Pour sa part, Jaccius, pense que,

*« le fait que l'inspection n'a pas les moyens adéquats, cela paralyse le bon fonctionnement de l'inspection ».*

Quant à Julia, elle croit que,

*« le manque du sens des responsabilités de la part de l'État dans la prise en charge de ses responsabilités en matière d'inspection scolaire en est aussi un élément de blocage. »*

Alors que pour Paulner toutefois, c'est,

*« la négligence et l'irresponsabilité de l'État devant les mesures et les dispositions à prendre concernant l'inspection. »*

Quant à Fancilot, il mentionne que les

*« Problèmes liés à l'inspection en place, problèmes liés à la non adaptation et l'inappropriation. Car, les inspecteurs sont à la fois, juges et parties, c'est-à-dire, ils sont tous propriétaires et directeurs d'écoles. »*

Cela peut vouloir dire que ce sont des personnes qui sont en conflit d'intérêt. Voilà, ce qui constitue les différents obstacles du corps d'inspection scolaire en Haïti dans l'exercice de sa fonction en milieu rural dans le contexte d'une éducation de qualité.

#### **Q4. Sur quoi les activités d'inspection scolaire doivent-elles être tournées dans l'éducation ?**

Le Tableau 4.5 présente les résultats de la collecte de données à partir de la question 4.

La quatrième question met l'emphase sur des éléments auxquels les activités d'inspection doivent être tournées. À cette question les avis des participants sont très clairs et concluants. Ainsi, pour Philidor,

*« l'inspection scolaire doit aider les directeurs en tant qu'agents de développement à orienter les parents vers des activités génératrices de revenus et d'organiser la communauté. »*

Tableau 4.5 Résultats de la collecte de données à partir de la question 4

Type de répondants	Facteurs vers lesquels les activités d'inspection doivent se tourner	La réponse des répondants	Nombre de répondants (n=)	Nombre de réponses par question (n=)
<b>Catégorie 1 : personnes ayant la plus forte responsabilité d'inspection</b>				
C1-C4	L'évaluation pédagogique	X X X X	4	4
C1-C4	La supervision pédagogique	X X X X	4	4
C1-C4	L'accompagnement et l'appui	X X X X	4	4
C1-C4	L'encadrement	X X X X	4	4
<b>Catégorie 2 : personnes ayant une responsabilité moyenne d'inspection</b>				
C5-C9	L'évaluation pédagogique	XXXXX	5	5
C5-C9	La supervision pédagogique	XXXXX	5	5
C5-C9	L'accompagnement et l'appui	XXXXX	5	5
C5-C9	L'encadrement	XXXXX	5	5
<b>Catégorie 3 : personnes ayant peu de responsabilité d'inspection</b>				
C10-C14	L'évaluation pédagogique	XXXXX	5	5
C10-C14	La supervision pédagogique	XXXXX	5	5
C10-C14	L'accompagnement et l'appui	XXXXX	5	5
C10-C14	L'encadrement	XXXXX	5	5

Alors que pour Mozard, c'est,

*« quand les directeurs se sentent en sécurité, qu'ils donneront de meilleurs rendements. »*

Quant à Dieubon, il reconnaît que,

*« l'évaluation pédagogique, la supervision pédagogique, l'accompagnement, l'appui et, l'encadrement sont très importants dans la mission de l'inspecteur. »*



Et enfin, pour Démoclès,

*« les activités de l'inspection sont pédagogiques, mais psychosociales également. »*

En réponse à la question 4, les répondants de C5-C9, relativement aux activités d'inspection doivent être tournés sur les dimensions de supervision pédagogique, d'accompagnement, d'appui, d'encadrement et d'évaluation pédagogiques.

Dans cette perspective, Wilbert pense qu'il,

*« faut qu'il y ait un suivi des activités d'évaluation pédagogique, de supervision pédagogique et d'encadrement. »*

Pour sa part, Yvrose croit qu',

*« on doit doter le système éducatif d'un accompagnement adéquat et de saine gestion. »*

Tandis que pour Mogelin,

*« les tests sont insuffisants pour évaluer l'enseignement/apprentissage des apprenants et enseignants. »*

Mais pour Fritz,

*« les inspecteurs ont besoin de beaucoup plus d'encadrements dans l'accomplissement de leur mission. »*

Et selon Milor,

*« pour vérifier l'atteinte du programme éducatif, l'éducation haïtienne mérite d'être encadrée pour que nous puissions avoir une nouvelle éducation en Haïti. »*

Dans le même ce sens, Fancilot déclare,

*« qu'en Haïti, on a négligé l'encadrement ou l'accompagnement des cadres du système éducatif. »*

Et pour Julia,

*« les inspecteurs ne sont pas encadrés dans le système éducatif du pays. »*

De plus, Pauline mentionne que,

*« les activités d'inspections sont fondamentales pour l'instauration d'une éducation de qualité. »*

Alors que pour Jaccius,

*« l'inspection nous permet d'identifier les problèmes et de prendre les mesures appropriées dans un temps record. »*

Enfin, pour Paulner,

*« l'inspection permet de participer à la gestion des acteurs actifs du système sur le terrain. »*

Selon les points de vue recueillis auprès des répondants à la quatrième question, l'évaluation pédagogique, la supervision pédagogique, l'encadrement et l'appui constituent des facteurs vers lesquels l'inspection doit être tournée afin d'atteindre l'objectif d'une éducation de qualité.

#### **Q 5. Selon vous, comment faut-il procéder pour doter les sections communales haïtiennes de leur propre corps d'inspection scolaire ?**

Le tableau 4.6 présente les résultats de la collecte de données à partir de la question 5.

En résumé, les propos tenus par les répondants montrent qu'il faut faire en sorte que l'inspection soit reconnue parmi les priorités en vue d'améliorer le système éducatif et favoriser l'enseignement-apprentissage à l'école fondamentale et au secondaire. Les objectifs poursuivis en éducation requièrent une manière de procéder, une façon d'agir de l'inspecteur. Pour arriver à cet état de fait, l'État doit prendre ses responsabilités vis-à-vis de ce corps tout en l'accompagnant par des mesures appropriées, en dépolitisant l'éducation du pays et, en décentralisant le corps inspecteur en milieu rural.

Tableau 4.6 Résultats de la collecte de données à partir de la question 5

Type de répondants	Notions expliquant la manière de procéder pour instituer un corps d'inspection en milieu rural	Considération du répondant sur l'élément	Nombre de répondants (n=)	Nombre de réponses par question (n=)
<b>Catégorie 1 : personnes ayant la plus forte responsabilité d'inspection</b>				
C1-C4	En Prenant des mesures appropriées	X X X X	4	4
C1-C4	En dépolitisant l'éducation haïtienne	X X X X	4	4
C1-C4	En appliquant une réforme éducative unique	X X XX	4	4
C1-C4	En instituant un corps d'inspection <b>compétent</b> compétent en milieu rural	X X X	4	3
<b>Catégorie 2 : personnes ayant une responsabilité moyenne d'inspection</b>				
C5-C9	En Prenant des mesures appropriées	XXXXX	5	5
C5-C9	En dépolitisant l'éducation haïtienne	XXXXX	5	5
C5-C9	En appliquant une réforme éducative unique	XXXX	5	4
C5-C9	En instituant un corps d'inspection compétent en milieu rural	XXXX	5	4
<b>Catégorie 3 : personnes ayant peu de responsabilité d'inspection</b>				
C10-C14	En prenant des mesures appropriées	XXXX	5	4

C10-C14	En dépolitisant l'éducation haïtienne	XXXX	5	4
C10-C14	En appliquant une réforme éducative unique	XXXXX	5	5
C10-C14	En instituant un corps d'inspecteur compétent en milieu rural	XXXX	5	4

À la question 5, les répondants ont donné les réponses qui suivent :

Philidor mentionne que,

*« l'État central doit prendre des mesures appropriées relatives à un inspectorat dynamique pour permettre au personnel de l'inspecteurat de pouvoir remplir sa mission d'inspection sans gêne et sans aucune barrière. »*

Tandis que Mozard déclare que,

*« la politique doit être au service de l'école et non l'école au service de la politique. »*

Quant à Dieubon, il considère pour sa part que,

*« La dépolitisation de l'éducation facilitera son développement. »*

Alors que pour Democlès,

*« une amélioration des conditions de travail des inspecteurs est indispensable. »*

Fritz affirme que,

*« Pour permettre à l'inspecteurat haïtien de répondre convenablement à sa mission, il est impérieux pour l'État central de dépolitiser l'éducation dans tout le pays. Car, sans la dépolitisation de cette structure, l'éducation du pays ne va nulle part en termes de qualité, de fonctionnalité et d'opérationnalisation. »*

Ensuite, Yvrose déclare

*« qu'il faut y avoir un travail de supervision continue. »*

Alors que pour Milor, il faut

*« instaurer un système d'inspection interdépendant pour évaluer la pédagogie. »*

Pour sa part, Wilbert mentionne qu'

*« il faut rendre l'inspection autonome et décentralisé. »*

Et Mogelin va dans le sens d'autres répondants en mentionnant que,

*« l'éducation haïtienne ne doit pas être politisée. Car, on en doit apporter un meilleur soutien aux établissements scolaires. »*

Selon Paulner,

*« il faut une identification des cadres évoluant dans le secteur éducatif du milieu, les intégrer à titre volontaire puis, les nommer en fonction des résultats fournis. »*

Pour Jaccius, il faut plutôt,

*« établir une structure autonome de contrôle et de surveillance. »*

Quant à Pauline,

*« on ne peut pas appliquer et pratiquer une éducation de qualité dans nos milieux scolaires en dehors des normes établies, de la dépolitisation de notre éducation, de l'application d'une réforme innovante et progressiste. »*

Pour sa part Julia propose qu',

*« On donne à l'éducation de la nation une attention soutenue. »*

Alors que Francilot pense,

*« qu'on y parviendra qu'en augmentant le budget de fonctionnement de l'inspection. »*

Voici en résumé les principaux points sur lesquels les répondants s'entendent et posent comme conditions pour améliorer et parvenir à une éducation de qualité.

**Q6. Que faire pour permettre à l'inspection scolaire haïtienne de se constituer comme un véritable outil de contrôle et d'assurance qualité ?**

Le Tableau 4.7 présente les résultats de la collecte de données à partir de la question 6.

Dans leur tentative de réponse à cette interrogation, les participants mentionnent les positions suivantes :

À cet effet, Dieubon, déclare qu'

*« avec la technologie, il faut donner une place à la pédagogie par compétence. »*

Democlès de son côté considère que,

*« pour avoir un système d'inspection solide, la politique éducative doit-être en lien avec des inspecteurs bien formés et non corrompus. On doit cesser de faire des inspecteurs des sapeurs-pompiers. Le programme de l'inspection doit s'inscrire dans un cadre global en vue de faire des travaux des inspecteurs des cadres d'observation et d'encadrement du système ».*

Quant à Philidor,

*« les responsables doivent être des éléments bien formés dans l'éducation moderne. »*

Et, selon Mozard,

*« permettre à l'inspection d'être autonome et d'être responsable à travers son BDS ».*

Tableau 4.7 Résultats de la collecte de données à partir de la question 6

Type de répondants	Les éléments pouvant aider l'inspectorat à se constituer comme un véritable outil de contrôle et d'assurance qualité dans l'éducation haïtienne	Considération du répondant sur l'élément	Nombre de répondants (n=)	Nombre de réponses par élément (n=)
<b>Catégorie 1 : personnes ayant la plus forte responsabilité d'inspection</b>				
C1-C4	Réviser la mission de l'inspectorat	X X X X	4	4
C1-C4	Utiliser les services d'inspectorat à bon escient	X X X X	4	4
C1-C4	Améliorer la structure d'inspectorat en place	X X X X	4	4
C1-C4	Doter l'inspectorat haïtien de sa propre direction générale	X X X	4	3
<b>Catégorie 2 : personnes ayant une responsabilité moyenne d'inspection</b>				
C5-C9	Réviser la mission de l'inspectorat	XXXXX	5	5
C5-C9	Utiliser les services d'inspectorat à bon escient	XXXXX	5	5
C5-C9	Améliorer la structure d'inspectorat en place	XXXXX	5	5
C5-C9	Doter l'inspectorat haïtien de sa propre direction générale	XXX	5	3
<b>Catégorie 3 : personnes ayant peu de responsabilité d'inspection</b>				
C10-C14	Réviser la mission de l'inspectorat	XXXXX	5	5
C10-C14	Utiliser les services d'inspectorat à bon escient	XXXXX	5	5
C10-C14	Améliorer la structure	XXXXX	5	5

	d'inspecteur en place			
C10-C14	Doter l'inspecteur haïtien de sa propre direction générale	<b>XXX</b>	<b>5</b>	<b>3</b>

Sur la même question, Milord mentionne que,

*« le système politique est fait pour décourager les bons professionnels. »*

Alors que pour Yvrose,

*« il faut éviter que l'inspecteur soit un enseignant dans les écoles qu'il inspecte. »*

La vision exprimée par Wilbert est celle,

*« de doter l'inspecteur des moyens nécessaires et de prendre des mesures appropriées pour son bon fonctionnement. »*

Mais selon l'observation de Fritz,

*« il semble que le service d'inspection a besoin d'être plus indépendante en matière de prise de décision. »*

Mogelin croit pour sa part qu',

*« il faut mettre en place une bonne structure pour que l'éducation soit une éducation de qualité ».*

De plus, pour Paulner,

*« l'inspection scolaire haïtienne doit être révisée en y ajoutant d'autres fonctions. »*

Toutefois pour Pauline,

*« on doit toujours réviser la mission de l'inspecteur haïtien pour amener des choses nouvelles. »*

Quant à Julia, elle croit qu'il faut,



*« solliciter la collaboration de toute l'équipe du personnel administratif, y compris le coordonateur et le directeur fondamental d'éducation. »*

Alors que pour Jaccius,

*« l'État doit mettre en place sans commune mesure, les structures et les moyens devant conduire l'inspection aux fins des résultats escomptés ».*

Enfin, Francilot s'exprime de la manière suivante à cette question en mentionnant que,

*« l'inspection scolaire haïtienne mérite l'intervention de l'État en vue de redresser le système, de doter les écoles rurales de leurs propre système d'inspection scolaire. »*

Voilà, suivant la conception des répondants, ce qu'il faut faire pour permettre à l'inspection haïtien de se constituer en un véritable corps de pilotage qualitatif dans l'enseignement/apprentissage du pays.

## **4.2 Analyse des résultats de la recherche**

Après avoir parcouru les verbatims des répondants aux six questions qui leur étaient adressées, il s'en dégage un portrait assez clair de ce qui doit être fait pour pallier le phénomène d'inspection en Haïti. Parmi les propos analysés, nous avons observé trois types, à savoir, des propos **communs ou similaires**, des propos qui peuvent être **complémentaires** et de points de vue qui **peuvent être opposés ou contradictoires**.

### **a) Déclarations exprimant des points de vue commun**

Les éléments qui sont communs exprimés par les répondants sont les suivants :

Par exemple, pour Pauline, *« on doit toujours réviser la mission de l'inspection pour amener des choses nouvelles »* et selon Paulner, *« l'inspection scolaire haïtienne doit être révisée en y ajoutant d'autres fonctions. »* De ces deux déclarations, nous constatons qu'il y a des similitudes dans la mission de l'inspection scolaire et l'innovation chez des agents de l'inspection.

Pour Dieubon, « *avec la technologie il faut donner une place à la pédagogie par compétence* » et quant à Philidor, « *les responsables doivent être des éléments bien formés dans l'éducation moderne.* » Entre ces deux positions, nous avons relevé des éléments communs dans les positions exprimées par les deux participants. Par exemples entre ‘‘avec la technologie et l'éducation moderne’’, il y a un point commun; puis, ‘‘place à la pédagogie par compétence et les responsables bien formés’’, ces deux répondants expriment le même point de vue. Donc, il y a correspondance de vue.

Selon Wilbert aussi, « *l'État central doit doter l'inspection des moyens nécessaires et de prendre des mesures appropriées pour son bon fonctionnement.* » Et, quant à celle de Mogelin, « *l'éducation haïtienne ne doit pas être politisée ; car, on en doit d'apporter un meilleur soutien aux établissements scolaires.* » De ces deux idées proposées, nous notons qu'il y a une similitude entre elles, ‘‘apporter un meilleur soutien aux établissements scolaires et doter l'inspection des moyens nécessaires’’. Car, pour ces répondants, l'État doit fournir à cette structure de pilotage qualitatif des moyens nécessaires pour lui permettre de répondre à sa mission correctement.

Pour sa part, Mozard mentionne qu'il faut : « *à l'inspection d'être autonome et d'être responsable à travers son BDS* », et pour Julia, « *il faut rendre l'inspection autonome et décentralisé.* » Nous notons là-aussi qu'il y a aussi une vision commune entre ces deux participants relativement à l'autonomie de l'inspection scolaire. Pour ces répondants, l'inspecteur doit avoir une certaine autonomie pour répondre convenablement à sa mission, notamment en milieu rural.

Pour Francilot, « *l'inspection scolaire haïtienne mérite l'intervention de l'État en vue de redresser le système, de doter les écoles rurales de leur propre système d'inspection scolaire* », et Jaccius, va dans le même sens en mentionnant que : « *l'État doit appliquer sans commune mesure aux structures ( inspection scolaire) les moyens devant conduire l'inspection aux fins des résultats escomptés.* » Ces deux déclarations manifestent le même intérêt de l'intervention de l'État pour doter l'inspection des moyens nécessaires liés à des mesures appropriées.

Enfin, dans les positions présentées, Democlès pour sa part mentionne que « *l'éducation a perdu sa propre vocation depuis bien des années à causes des événements politiques du pays. Alors, l'État a pour devoir de fournir tout ce qu'il faut pour une éducation de qualité et d'empêcher l'accroc politique* », et Dieubon pour sa part, déclare que « *la dépolitisation de l'éducation*

*facilitera son développement.* » Nous avons remarqué que les répondants souhaitent la dépolitisation de l'éducation du pays. L'un exprime son idée en évoquant l'empêchement de l'accroc politique et l'autre la dépolitisation de l'éducation.

### **b) Déclarations exprimant des points de vue complémentaires**

Les différentes déclarations considérées dans ce point présentent une complémentarité dans les dires des répondants de notre recherche. Alors,

Selon Democlès, « *la politique éducative ne s'inscrit pas dans un plan éducatif intégré* », quant à Philidor, « *depuis l'indépendance très peu de gouvernements ont mis l'éducation à la tête de leur priorité.* » Ces deux positions se complètent puisqu'elles expriment à peu près la même conception, à savoir : l'État n'inscrit pas l'éducation du peuple dans ses priorités.

Pour Julia, « *l'ignorance de l'État dans ses prises de décision et du mode d'encadrement de l'inspection constituent les éléments de la faiblesse du corps d'inspection scolaire haïtienne* » ; et selon Wilbert, « *l'inspection ne peut répondre à sa vision par la négligence de l'État haïtien qui n'a pas voulu implanter une éducation de qualité dans notre système éducatif.* » C'est pourquoi, il n'a pas mis à la disposition des inspecteurs des moyens nécessaires et adéquats pour faire leur travail. Il y a aussi complémentarité dans ces idées, face à la négligence de l'État dans la gestion des choses de l'esprit,

Pour Dieubon, « *l'inspection, c'est le moteur du système éducatif haïtien.* », et pour Jaccius, « *sans l'inspection l'éducation devient une tête sans moelle.* » Entre ces deux affirmations également, il y a une certaine complémentarité autour de l'importance de l'inspection dans le système éducatif,

Pour Philidor, « *l'inspection demeure le dispositif de pilotage qualitatif dont on peut se servir pour réguler l'éducation en milieu rural.* » D'ailleurs, pour ce participant, « *l'inspection scolaire est un outil du dispositif qualitatif dont on ne peut s'en passer.* » Et quant à Yvrose, « *le service d'inspection scolaire haïtien doit-être autonome et, est indispensable dans l'implantation et l'amélioration d'une éducation de qualité.* » Ces deux positions se complètent les unes des autres par rapport à la nature de l'inspection et son caractère essentiel.

Selon Dieubon, « *l'inspection haïtien est utilisé comme un sapeur-pompier* », et pour Mogelin, « *le système doit être libéré de la politique.* ». Là aussi, on observe que ces deux positions se complètent en rapport au mode de fonctionnement actuel.

### **c) Déclarations exprimant des points de vue opposés**

Les déclarations ci-dessus listées présentent des points de vue opposés sur les propos des auteurs considérés. En un mot, les paroles des auteurs considérées dans les lignes qui suivent dégagent des idées de sens contraire. Ainsi,

Pour Philidor, « *la faiblesse de l'inspection réside dans la manière de recruter les agents et du manque d'agents formés pour l'exercice des activités d'inspection. Alors, il faut recruter les agents d'inspection scolaire suivant les normes établies et former plus d'inspecteurs pour le système.* », et quant à Mozard, « *l'inspection a besoin plus de liberté d'action car, les inspecteurs sont trop limités dans l'exercice de leur mission dans les établissements scolaires et sur l'enseignants eux-mêmes.* »

Selon Dieubon, « *l'inspection c'est le moteur du système éducatif haïtien* », et pour Wilbert, « *ce corps d'inspection n'est pas en adéquation avec la loi de 1982 relativement à la réforme de Bernard.* »

Ensuite, Wilbert mentionne que : « *l'inspection pédagogique et administrative externe est le moyen le plus sûr que l'on peut s'en servir pour corriger les désordres dans l'éducation en milieu rural.* » Donc, pour ce répondant l'inspection scolaire externe est le meilleur dispositif dont on peut utiliser pour améliorer qualitativement l'enseignement en milieu rural. Et pour Julia, « *l'inspection scolaire interne est plus commode au renforcement du perfectionnement professionnel des enseignants.* »

Quant à Milor, « *les problèmes d'infrastructure ont une importance considérable dans la faiblesse du corps d'inspection* », et pour Wilbert, « *la faiblesse de l'État et la domination politique sur l'éducation du pays handicapent les activités d'inspection.* »

Enfin, pour Pauline, « *les activités d'inspection sont fondamentales pour l'instauration d'une éducation de qualité* », cependant pour Mozard, « *c'est quand les directeurs se sentent en sécurité, qu'ils donneront leur meilleur rendement.* »

### **Analyse du Tableau 4.2**

Ce tableau permet une meilleure présentation des résultats. Ces résultats permettent de noter le degré de considération de chaque élément considéré comme une faiblesse de l'inspection haïtien dans l'enseignement-apprentissage. Nous les avons présentés par catégorie. Il faut rappeler également que la catégorie 1 comporte quatre répondants ayant la plus forte responsabilité dans l'inspection ; la catégorie 2 comprend cinq répondants ayant une responsabilité moyenne dans l'inspection ; et, la catégorie 3 se compose de cinq répondants ayant peu de responsabilité dans l'inspection scolaire.

Ce tableau résume les propos recueillis à partir des entretiens semi-structurés auprès de quatorze participants de l'enquête menée. Chaque facteur a un chiffre qui indique son degré de considération dans chaque catégorie. Par exemple, nous observons dans ce tableau que *les mauvaises décisions prises par l'État en rapport au fonctionnement de ce corps* accusent douze (12) choix sur un total de quatorze (14) possibles; *la volonté politique des dirigeants* reçoit douze (12) avis défavorables sur les quatorze (14) à pourvoir; *la structure de l'inspection scolaire en place* obtient pour sa part onze (11) avis défavorables sur les quatorze (14) choix possibles et, *l'investissement consentis par l'État central* bénéficie d'un total de treize (13) avis défavorable sur une possibilité de quatorze. Cela sous-entend que tous les quatre facteurs examinés permettent d'observer des points de vue plutôt négatifs relativement aux dispositions mises de l'avant par l'État haïtien en faveur de l'inspection scolaire en milieu rural.

En effet, 4 répondants sur 4 de catégorie 1 admettent la faiblesse de l'inspection haïtien ; 5 répondants sur 5 de la catégorie 2 reconnaissent que la volonté politique et l'investissement consentis caractérisent la faiblesse de l'inspection ; selon les répondants de catégorie 3, les facteurs de volonté politique, la structure de l'inspection en place et l'investissement alloué à l'inspection sont des facteurs catalyseurs de la faiblesse de l'inspection en milieu rural dans l'éducation haïtienne, soit 4 sur 5 des répondants.

### **Analyse du Tableau 4.3**

Ce tableau permet d'analyser de manière approfondie des résultats. Ces résultats observés permettent de noter que les quatre éléments examinés dans la deuxième question présentent l'importance d'un corps d'inspection compétent en milieu scolaire rural haïtien. En effet, ce tableau synthétise les données recueillies à partir des quatre éléments examinés dans la deuxième question sur l'importance de la dotation du milieu rural haïtien d'inspection scolaire. Dans ce tableau, les répondants ont partagé leur point de vue positivement sur les quatre facteurs jugés importants pour la dotation d'un d'inspection spécial dans le milieu rural. Par exemple, sur les 14 répondants possibles que chacun de ces quatre éléments peuvent cumuler, chaque facteur reçoit 12 avis favorables : soit 4 avis favorable de la part de première catégorie de répondants, 4 avis favorables de la part de la deuxième catégorie de répondants et, 4 avis favorables de la part aussi de la troisième catégorie de répondants. Cela sous-entend que 4 répondants sur 4 de la première catégorie des répondants expriment leur accord favorable pour les quatre éléments examinés sur l'importance de l'institution d'un corps en milieu rural haïtien ; 4 répondants sur 5 de la deuxième catégorie sont d'avis favorables que ces éléments expliquent l'importance de l'établissement de ce corps dans le milieu rural ; et, 4 sur 5 des répondants de la troisième catégorie sont d'accord également que les quatre facteurs précités expliquent la nécessité que les milieux ruraux haïtiens soient dotés de leur propre corps d'inspecteurs.

### **Analyse du Tableau 4.4**

Avec ce tableau, nous avons observé les résultats de quatre éléments considérés comme des handicaps à l'inspection haïtien dans l'exercice de sa mission. Les résultats permettent de constater que la contrainte administrative, la contrainte politique, la contrainte sociale et les problèmes de moyens constituent les obstacles majeurs à l'exercice des activités d'inspection dans l'éducation haïtienne notamment en milieu rural.

À cet effet, ce tableau présente les données recueillies à partir des propos des 14 participants sur les quatre facteurs examinés dans la deuxième question comme éléments handicapant l'inspection haïtien dans l'exercice de sa mission.

### **Analyse du Tableau 4.5**

Ce tableau permet de relever les résultats de la question quatre portant sur les éléments autour desquels les activités d'inspection doivent être tournées, à savoir : l'évaluation pédagogique, la supervision pédagogique, l'accompagnement et l'appui et l'encadrement. Les résultats ont permis de noter que ces éléments sont des facteurs clés sur lesquels les activités d'inspection doivent se réaliser afin de favoriser l'accomplissement de la mission de l'inspection haïtien.

Ce tableau résume les propos recueillis concernant les quatre facteurs de la quatrième question par les 14 personnes répondantes dans notre recherche. Par exemple, les 14 répondants sur 14 de la recherche admettent que tous les éléments ci-dessus cités sont des facteurs vers lesquels les activités d'inspection scolaire doivent être tournées pour permettre aux agents de répondre à la hauteur de leur mission. En bref, 4 sur 4 des répondants de la catégorie 1, 5 sur 5 des répondants de catégorie 2 et, 5 sur 5 des répondants de catégorie 3, sont tous d'avis favorables aux éléments autour desquels les activités d'inspection doivent se tourner.

### **Analyse du Tableau 4.6**

Ce tableau a permis d'observer les résultats sur les quatre facteurs de la cinquième question indiquant la façon dont on doit procéder pour instituer le corps d'inspection en milieu rural. Ces résultats montrent l'importance d'envisager les mesures appropriées, telles, *la dépolitisation de l'éducation* du pays, *l'adoption d'une réforme unique* et *l'institution d'un corps d'inspection* constituent des moyens par lesquels il faut passer pour permettre à l'inspection haïtien d'être un véritable outil de contrôle et d'assurance qualité en éducation.

Il faut souligner également que ce tableau synthétise les données recueillies sur les copies du canevas d'entrevue ayant été rempli par nos quatorze (14) participants de la recherche. Par exemple, nous avons noté que la prise des mesures appropriées bénéficie un avis favorable de douze (12) choix possibles sur les quatorze (14) à pouvoir par nos répondants, la dépolitisation de l'éducation haïtienne reçoit treize (13) avis favorables sur quatorze possibles, l'adoption d'une réforme unique prend douze (12) et, l'institution d'un corps spécial d'inspection bénéficie de sa part douze (12) avis favorables sur les quatorze (14) possibles. Cela nous permet de réaliser que ces facteurs sont validés par les quatorze répondants de 12 à 13 des choix

possibles pour chacun des éléments examinés dans la cinquième question de notre recherche. Dans ce tableau, le facteur dépolitisation de l'éducation du pays a reçu un avis favorable de 4 sur 4 des répondants de la catégorie 1, de 5 sur 5 de ceux de catégorie 2 et, de 5 sur 5 des répondants de catégorie 3. De même la prise de décisions y relatives décroche de sa part un avis favorable de 4 sur 4 des choix des répondants de catégorie 1, de 4 sur 5 de ceux de catégorie 2 et, de 5 sur 5 des répondants de catégorie 3. Cependant, l'adoption d'une réforme unique reçoit un choix de 4 sur 4 de la part des répondants de catégorie 1 contre 4 sur 5 de chaque catégorie des autres répondants et, l'établissement d'un corps spécial d'inspection en milieu rural bénéficie un avis favorable de 4 sur 5 de la part de chaque catégorie de répondants.

#### **Analyse du Tableau 4.7**

Ce tableau permet d'analyser les résultats relatifs à la question six (6). Ces résultats nous ont permis de noter que pour pallier le phénomène de l'inspection dans le système éducatif haïtien, l'État doit : réviser la mission de l'inspection, utiliser les services d'inspection à bon escient, améliorer la structure de l'inspection en place.

Mentionnons également que ce tableau présente un résumé des propos recueillis aux différents éléments de la sixième question. Lesquels éléments, suivant l'avis des 14 répondants, constituent les facteurs catalyseurs pour le redressement de l'inspection haïtien. Par exemple, tous les répondants de toutes les catégories admettent que ces éléments doivent être mis en application dans la nouvelle structure d'inspection qui sera instituée dans l'éducation haïtienne afin de permettre au corps d'inspection de contribuer effectivement à l'amélioration qualitative du système éducatif haïtien dans son ensemble et des enseignements-apprentissage en particulier.

### **4.3 Analyse des données d'entrevues**

L'analyse faite des entrevues semi-dirigées nous amène au résumé suivant :

**À la question stipulant : sur quoi les activités d'inspection scolaire doivent-ils être tournées dans l'éducation ?**

L'analyse des réponses, issues des entrevues, nous permet de constater que les participants partagent leurs points de vue de manière nuancée, sur plusieurs questions. Car, en grande partie,



tous les répondants estiment que les activités de l'inspection doivent se tourner vers la supervision pédagogique et l'accompagnement, la surveillance et le contrôle. Pour une autre catégorie, les activités d'inspection doivent être tournées vers la supervision pédagogique et l'accompagnement, le contrôle et la surveillance contre deux (2) qui admettent que les activités d'inspection doivent être tournées seulement vers la supervision pédagogique et l'accompagnement. C'est dans cette optique que Wilbert pense que : « *l'inspection pédagogique et administrative interne est le moyen le plus sûr que l'on puisse se servir pour corriger les désordres dans l'éducation en milieu rural.* » D'ailleurs, pour moi dit-il, « *l'inspection scolaire externe est le meilleur dispositif dont on peut se servir pour améliorer qualitativement l'enseignement en milieu rural.* »

**En rapport à la question est-il important, selon vous, que les sections communales soient dotées de leur propre corps d'inspection scolaire ? Si oui, comment faut-il procéder pour l'y implanter ?**

La réponse à cette question laisse comprendre qu'il est urgent et grand temps pour favoriser et faciliter l'implantation et à l'application d'une éducation de qualité dans les milieux ruraux. Pour y arriver, il fallait à l'État de prendre des mesures appropriées. Il faut ensuite, la dépolitisation du système éducatif haïtien qui, depuis des générations demeurent à la merci des hommes politiques et qui constitue une gangrène pour le bon fonctionnement du système en soi et un défi à relever pour l'implantation et la pratique de l'éducation de qualité au système dans son ensemble. Pour illustrer ces considérations, Dieubon avance : « *l'inspectionat c'est moteur du système éducatif haïtien* », et pour Jaccius, « *sans l'inspection, l'éducation devient une tête sans moelle.* » Ensuite, Philidor déclare : « *l'inspectionat demeure le dispositif qualitatif dont on peut se servir pour réguler l'éducation en milieu rural.* Car, c'est d'ailleurs le dispositif qualitatif dont on ne peut pas s'en passer ».

**À la question, est-ce qu'on peut implanter une éducation de qualité dans une zone sans l'application pratique de la mission de l'inspection ? Pourquoi ?**

L'inspection scolaire peut être considéré comme un outil du dispositif qualitatif capable de rendre meilleur l'éducation dans une zone si elle trouve les encadrements nécessaires dont elle aura besoin pour la rendre qualitative. D'ailleurs, les services d'inspection scolaire constituent l'un des meilleurs des dispositifs qualitatifs dont on peut se servir pour améliorer le rendement scolaire des

apprenants, le perfectionnement professionnel des enseignants et la qualité du système en soi. Ils ont avancé que, en termes de proposition pour arriver à ce stade, les services d'inspection doivent trouver les encadrements nécessaires, adéquats et appropriés pour leur réalisation. Ils vont plus loin pour dire que: « la mission de surveillance et d'assurance qualité est une tâche incontournable pour rendre qualitatif un système éducatif. Cependant, les écoles doivent être contrôlées, accompagnées et surveillées de manière régulière et stricte avec une vision progressiste, innovante et qualitative **(tous les Participants, réponse du guide d'entretien)**. Et, Pauline pour sa part affirme que : « les activités d'inspection sont fondamentales pour l'instauration d'une éducation de qualité. »

### **Qu'est-ce qui explique la faiblesse de l'inspection scolaire haïtienne comme outil de contrôle et d'assurance qualité dans le système éducatif haïtien ?**

La réponse à cette question nous permet de noter que plusieurs éléments sont à la base du manquement de l'inspection haïtienne dans l'exercice de sa mission. Par exemple :

- le type d'inspection scolaire en place, imposé et appliqué par l'État dans le milieu éducatif haïtien est quasiment inexistant, non fonctionnel, ni opérationnel pour aider l'école à mieux fonctionner ou à travailler vers le progrès voire même, pour arriver à instituer ou implanter ou pratiquer une éducation de qualité dans ce milieu éducatif **(tous les participants, réponse du guide d'entretien)**,
- cette structure d'inspection scolaire contribue, dans son mode de fonctionnement, à mettre l'école dans cet état de faiblesse et d'existence déplorable où elle se trouve **(tous les répondants, réponse du guide d'entretien)**. C'est aussi en ce sens que Philidor fait comprendre que : « *la faiblesse de l'inspection réside dans la manière de recruter les agents et du manque d'agents formés pour l'exercice des activités d'inspection.* » Wilbert va plus loin pour faire comprendre que : « *l'inspection ne peut répondre à sa mission par la négligence de l'État qui n'a pas vraiment voulu implanter une éducation de qualité dans notre système éducatif. Car, c'est pour cela qu'il n'a pas mis à la disposition des inspecteurs des moyens nécessaires et adéquats pour faire leur travail.* »

**Quant à la question, que faire pour permettre à l'inspection scolaire haïtienne de se constituer comme un outil de contrôle et d'assurance qualité ?**

Pour instituer une structure d'inspection scolaire en milieu rural haïtien, il faut la mise sur pied d'une prise en charge responsable et dynamique. C'est en ce sens que les répondants de la recherche admettent que les écoles rurales doivent être dotées de leur propre structure d'inspection scolaire suivant la conception des répondants de la recherche (tous les **répondants**). Pour eux, cette structure d'inspection scolaire doit être instituée de façon plus fonctionnelle, plus opérationnelle, qualitative et plus autonome. Cependant, il faut dire que les avis sont partagés concernant l'institution de cette structure d'inspection scolaire en milieu rural. La majorité des participants de la recherche opte pour une structure qui soit à la fois interne et externe aux établissements scolaires tandis qu'une minorité de participants priorise une inspection à l'interne uniquement mais, cette série d'inspection, suivant l'avis des répondants, doit être plus stricte de façon qualitative et autonome. Pour y arriver, les informateurs de la recherche ont encouragé le renforcement de l'inspection scolaire dans le système éducatif haïtien en proposant à l'État de:

- 1- Adopter un ensemble de mesures capables de structurer, de réglementer, d'ordonner et de régulariser l'inspection suivant les normes établies, à savoir, les objectifs poursuivis et les prescrits de la politique éducative de l'État. Il lui faut également procéder à la formation continue des inspecteurs devant travailler sur le terrain et instituer une structure d'évaluation de la qualification des inspecteurs avant leur intégration au corps (**tous les répondants**).
- 2- Mettre un terme à l'adoption de l'amalgame de réforme en vigueur dans le système éducatif du pays pour pouvoir appliquer une réforme adaptée et appropriée. Ils ont même suggéré la mise en application effective, stricte et totale de la réforme Bernard qui ne fait que l'objet d'une application partielle et périodique depuis environ quarante ans en parallèle avec certaines structures du système traditionnel (**tous les répondants**).
- 3- Doter le milieu rural de sa propre structure d'inspection scolaire en améliorant les services d'inspection scolaire du milieu rural en vigueur entre les mains des inspecteurs urbains. D'ailleurs pour eux, le type d'inspection que nécessite le milieu rural doit être ainsi constitué : un inspecteur principal, des inspecteurs de zone, des directeurs d'établissement et des inspecteurs ou conseillers-pédagogiques (**tous les répondants**).

Cette structure doit être administrée par un inspecteur principal, des inspecteurs de zone, des inspecteurs ou conseillers pédagogiques et des enseignants et enseignantes

- L'inspecteur principal y sera pour surveiller la politique éducative du gouvernement, coordonner les activités des inspecteurs de zone et organiser des séminaires pédagogiques et de suivis en faveur des directeurs d'établissement scolaire en temps réguliers suivant les exigences des rapports des inspecteurs de zone et des conseillers-pédagogiques et les avis du ministère,
- L'inspecteur de zone doit être déployé sur le terrain avec la mission de contrôle, d'évaluation et de surveillance suivant l'esprit de l'inspection scolaire dans les écoles pour dresser des rapports d'observation et de doléance pour être acheminés auprès de l'inspecteur principal pour suivis d'effets et décisions appropriés,
- Les inspecteurs ou conseillers pédagogiques doivent être choisis en fonction de leurs compétences par matière pour assister les travaux des enseignants en salles de classe et assurer les suivis pédagogiques à leur rencontre suivant les besoins de chaque groupe par matière considérée,
- Les enseignants/tes seront désignés/ées) par concours. Ils doivent être habiles à transmettre du savoir aux enseignants en salles de classe et, être prêts pour le faire en milieu rural sans aucune contrainte. Ils seront aussi les premiers inspecteurs des activités et des agissements des apprenants dans leurs classes. Ils bénéficieront de l'accompagnement des inspecteurs-pédagogiques en titre, de façon régulière.

Dans cette structure d'inspection également, l'on doit affecter un inspecteur de zone sur une quantité d'habitations de proximité et du nombre d'écoles que l'on trouve sur l'ensemble des habitations en question: soit cinq à dix habitations ou quinze au plus ; ensuite, sur une quantité d'environ vingt écoles, il faut un groupe d'inspecteurs de zone et de conseillers-pédagogiques puisqu'ils doivent être affectés en fonction de leur compétence par matière.

De plus, cette structure administrative et scolaire ne sera pas une structure de décisions absolues, mais une structure ayant droit à participer dans toutes les prises de décisions éducatives de la zone. Ce sera aussi une structure de service qui se chargera de guider, de collaborer ou même de coopérer avec les acteurs actifs de l'éducation sur le terrain qui sont à un niveau supérieur des inspecteurs-observateurs en vue d'un dialogue perpétuel et continu sur ce qui devrait être fait, ce

qui se fait et ce qui reste à faire pour faciliter et promouvoir l'implantation d'une éducation de qualité, uniforme et égalitaire au profit des campagnards et, également en rapport à la recherche des résultats voulus, souhaités et attendus !

### **Quels éléments constituant des obstacles à l'inspection scolaire haïtienne dans l'exercice de sa mission ?**

Le résumé de la réponse à cette question, selon l'avis de tous les répondants participant dans la recherche, a fait remarquer que plusieurs éléments examinés, à partir du canevas d'entretien, constituent des obstacles à l'inspection scolaire haïtienne dans l'exercice de sa mission. Parmi eux, on peut citer :

- la contrainte politique. Cela sous-tend que la politique contrôle et domine la vie éducative haïtienne ou commande les activités éducatives de la nation dans tous ses aspects. En un mot, la politique fait tout et dirige tout en ce qui concerne l'éducation du pays. Mentionnons que la politique, dans le système éducatif du pays, nomme, révoque, donne de la promotion, ouvre et fait ouvrir des établissements scolaires à quiconque et n'importe où ;
- la contrainte administrative. Par cette contrainte, nous entendons les mauvaises pratiques adoptées dans l'administration des choses éducatives haïtiennes. Dans notre système éducatif tout se déroule dans une atmosphère de désordre et du vagabondage à outrance. Les décisions sont souvent prises de façon inappropriées et inadaptées à la réalité éducative d'une zone ou du besoin éducatif réel du milieu ;
- la contrainte socio-économique. La société haïtienne est une société divisée et appauvrie. Elle se retrouve en difficulté, dans la misère même et dans la dèche tandis que la responsabilité de l'éducation de ses enfants tombe encore sur ses épaules. On parle ici de parents et qui n'ont que peu de moyens. Cela constitue son plus grand malheur ;
- les problèmes de moyens. Placé sous la tutelle de la direction départementale d'éducation, l'inspection scolaire haïtienne est dépourvue de tous les moyens dont elle aura besoin pour répondre à la mission qui lui est impartie. Elle est dépourvue de moyens financiers, de moyens matériels et, même de ressources humaines. Il faut

souligner que ce corps dans le système éducatif de la nation est coincé partout et en tout lieu dans l'accomplissement de sa tâche (**tous les répondants**).

Voilà, ce qui fait débat dans l'analyse des résultats de notre recherche. Donc, c'est ici et ainsi que s'achève l'analyse des résultats.

#### **4.4 Interprétation des résultats de la recherche**

L'explication ou l'interprétation des données à analyser, dans le cadre de la rédaction d'un mémoire de recherche, requiert une comparaison entre des informations recueillies et celles répertoriées du cadre théorique de la recherche. Ainsi, pour interpréter les résultats de la recherche, nous nous sommes basés sur les informations recueillies au cours des entrevues caractérisant les réponses des répondants autour des six questions de la recherche. En effet, ces informations nous permettent d'apporter des éclaircissements aux données analysées dans les résultats de notre recherche. Par exemple, pour les répondants de la recherche, en réponse à la question quels éléments constituant un élément de blocage à l'inspection haïtien dans l'exercice de sa mission.

L'analyse des résultats de cette interrogation permet de comprendre que l'inspection haïtien fait face à des obstacles l'empêchant de répondre convenablement à sa mission, savoir : contribuer à améliorer la qualité de l'éducation du pays. Parmi les obstacles, il faut citer les problèmes de moyens, problèmes d'infrastructure, les mauvaises décisions, les situations de la structure de l'inspection scolaire en place dans l'éducation haïtienne et, la surcharge d'activités aux inspecteurs. Cette réalité traduit la position de De Grauwe (2011) concernant la barrière de l'inspection dans son mode de fonctionnement. Pour lui, « l'inspection constitue une surcharge de travail excessive sans lien avec l'inspection. Car, le problème de l'inspection scolaire est dû par le fait que les inspecteurs sont souvent responsables d'un grand nombre d'écoles et d'enseignants. » Une telle considération caractérise ou traduit la réalité de la situation de l'inspection haïtien où un seul et même inspecteur affecté à un district scolaire peut avoir sous sa responsabilité de quarante (40) à cent cinquante (150) écoles. Laquelle responsabilité qu'il est appelé à exercer sans moyens ni conditions réunis dans une zone à accès difficile aux établissements scolaires. Le pire, les inspecteurs travaillent sous la tutelle de la direction départementale et suivant les besoins de ladite direction départementale.

Ensuite, à la question insistant sur les éléments entraînant la faiblesse de l'inspection scolaire haïtienne, l'analyse des informations nous a permis de constater que cette situation a pour cause l'ignorance de l'État, vis-à-vis, des activités d'inspection scolaire dynamiques, efficaces et efficaces ; du manque d'encadrement apporté à l'inspection dans l'exercice de sa mission ; du type de gestion fait du corps d'inspection scolaire en place et, de l'ensemble de décisions prises en rapport au mode de fonctionnement de ce corps dans l'éducation du pays. C'est pourquoi Senge (1996) affirme avec raison : « l'inspection est pédagogique. Elle est dite pédagogique dans la mesure où elle comporte une dimension de formation. » Et, Van Brugen va dans le même sens pour dire que : « l'inspection est une mission globale qui doit être réalisée dans une rubrique de contrôle, d'accompagnement, de surveillance, de formation continue, de visites et aux rapports aux autorités en vue de bonnes décisions bien orientées, adaptées et appropriées aux besoins réels d'éducation de la communauté. » Il faut aussi admettre que la qualité de l'éducation dans un système éducatif dépend de la qualification des enseignants. Et, la qualification de l'enseignant passera avant tout par l'inspection pédagogique. C'est en ce sens que Mengot (2010) mentionnait que : « l'inspection pédagogique est un processus d'aide et de soutien en vue d'améliorer la pratique pédagogique d'une enseignante et d'un enseignant dans l'exercice de son travail. » Thibert (2009), pour sa part, va dans le même sens en mentionnant que, « l'inspection contribue à améliorer les pratiques d'enseignement et d'apprentissage » et Keith de son côté avance également dans le même sens que : « l'inspection scolaire d'établissement est un lieu d'échange et a pour objectif l'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage grâce à un inspectorat plus efficace. » Puis, Standaert (2010), affirme que : « la qualité du système éducatif dépend de la qualité des enseignants. » Ces déclarations sont en complémentarité avec les réponses des répondants de la recherche sur la mission de l'inspection scolaire dans un système éducatif.

Mentionnons, en outre, que l'étude menée sur les données analysées nous aide à réaliser que l'inspection scolaire est un instrument de pilotage qualitatif conçu pour contribuer à l'amélioration qualitative d'un système éducatif. Sa mission est irremplaçable dans l'application et l'implantation de l'éducation de qualité dans une communauté. C'est pourquoi, elle se réalise à travers la supervision pédagogique dans la perspective de l'amélioration des attitudes des élèves, du comportement de la classe et des réussites scolaires. Ainsi, Albanel (2009) disait et je cite : « l'inspection est un moyen de gestion des ressources humaines, un outil de contrôle et un dispositif d'accompagnement. Et, avec l'inspection, la France est passée d'un État éducateur à un

État évaluateur ». Pour Acheson (1993), « l'inspection scolaire consiste à planifier des entretiens de supervision, de se consacrer à des observations en salles de classe et à planifier des entretiens feedback avec l'enseignant. Car, l'inspection a pour but principal d'aider les enseignants à améliorer leur acte d'enseigner. » Puis, Standaert (2010) affirme que : « la qualité du système éducatif dépend de la qualité des enseignants ». Cela, sous-tend que l'implantation de l'éducation de qualité requiert la pratique et l'implantation d'une inspection scolaire dynamique, fonctionnelle et opérationnelle. En un mot, l'inspection scolaire est un instrument incontournable dans la pratique et l'implantation de l'éducation de qualité dans un milieu.

Il faut aussi réaliser, suivant l'analyse des données analysées, que plusieurs faits expliquent la raison pour laquelle, il est important d'instituer l'inspection scolaire dans l'éducation en milieu rural haïtien. C'est dans cette optique que Laramé (1993), confirme que: « l'évolution du corps d'inspection répond aux transformations du pilotage : pilotage de la pédagogie, de l'innovation, des liens à établir avec l'évaluation. », quant à Effroy (1990), « décentralisation et déconcentration de l'inspection scolaire rapprochent du terrain la prise de décision et nécessitent une concertation accrue. Car, pour lui, l'inspection d'académie doit assurer une coordination nécessaire pour éviter la dispersion. » Et, pour Thoulemonde (1994), « la décentralisation du système éducatif ouvre au corps d'inspection de nouvelles perspectives, dont celles d'éclairer les décideurs grâce à une évaluation plus en rapport aux besoins locaux. » Ces révélations ont des liens communs avec les considérations des répondants de la recherche. Et, pour réguler les désordres paralysant l'éducation en milieu rural et, pour favoriser la pratique et l'implantation de l'éducation de qualité en milieu rural, il faut l'existence des services d'inspection de façon dynamique, régulière et stricte. En un mot, il faut que les sections communales puissent bénéficier des services d'inspection le plus rapproché possible de la population. Ces services doivent administrés ou assurés par des inspecteurs affectés dans le milieu.

Il faut souligner également que toute étude réalisée sur les résultats de notre recherche amène à croire qu'avec l'expansion de nouvelles conceptions ou méthodes adoptées dans l'enseignement et l'apprentissage, l'inspection scolaire doit être tournée beaucoup plus vers la supervision pédagogique. Cela dit, il faut mettre à la portée des enseignants un outil l'habilitant à mieux organiser l'action éducative des apprenants, à mieux animer les activités d'apprentissage et de jouer correctement son rôle de médiateur entre les apprentissages et l'élève. C'est dans cette optique que Acheson (1993) disait que : « l'inspection consiste à planifier des entretiens de



supervision, de se consacrer à des observations en classes et planifier des entretiens feedbacks avec l'enseignant. Car, l'inspection a pour but principal d'aider l'enseignant à améliorer leur acte d'enseigner. » Et, pour Thibert (2011), « de nos jours, la mission idéale de l'inspection scolaire est centrée beaucoup plus sur la supervision pédagogique et l'aide et l'appui à apporter aux enseignants en rapport à leur perfectionnement professionnel pour aboutir à l'implantation d'une éducation de qualité dans le système en lieu et place du contrôle de la présence des élèves et enseignants en salles de classe. »

Enfin, certaines révélations concernant la question que faire pour pallier le phénomène de l'inspection scolaire dans l'éducation haïtienne nous aident à comprendre qu'il y a des mesures à mettre en application, des décisions à prendre et, des encadrements à apporter à l'inspection haïtien pour l'aider à se hisser à la hauteur de sa tâche ou le rendre capable de contribuer à améliorer qualitativement l'éducation haïtienne. En ce sens, Albanel (2009) affirme : « l'inspection à la française est un moyen de gestion des ressources humaines, un outil de contrôle et un dispositif d'accompagnement. Et, en Angleterre, les inspections sont régulières et ont un pouvoir structurant, c'est-à-dire, c'est un État évaluateur chargé de garantir la qualité du service public d'éducation ainsi que l'efficacité de la politique éducative. » Et Richards (1988) va dans le même sens pour dire que : « pour remplir les tâches d'inspection les inspecteurs doivent rester en dehors de l'école au niveau local, régional et central et effectuent des visites périodiques dans les établissements. » Cela revient à dire que des efforts et des décisions doivent être consentis pour rendre qualitatif l'inspection haïtien en vue de sa contribution à l'amélioration qualitative du système éducatif de la nation. Donc, avec une inspection dynamique, efficace et efficiente, on aura une éducation de qualité et un meilleur système éducatif. Pour y arriver, il faut des interventions nécessaires, suffisantes et appropriées, un encadrement significatif et l'adoption des mesures d'accompagnement strictes et légales.

Bref, l'interprétation du résultat des données analysées dans le cadre de notre recherche nous permet de réaliser une sorte de concordance entre les propos des répondants de la recherche à partir du canevas d'entrevue et les conceptions évoquées par les chercheurs considérés dans le cadre théorique de la recherche. En un mot, il y a correspondance dans les points de vue des répondants de la recherche et des idées dégagées par les chercheurs considérés dans le cadre théorique de la recherche.

## CHAPITRE 5

### CONCLUSION

Ce chapitre traitera de la conclusion en présentant trois points importants suivants, à savoir, la synthèse des résultats, les limitations de la recherche et les indications de recherches futures.

#### 5.1 Synthèse des travaux

L'éducation est un instrument de civilisation et de transformation sociales dont dispose l'humanité pour élever l'homme et la femme à la dignité de son être et pour l'aider à devenir forgeron et forgeuse de sa nation. Pour garder cette puissance, l'éducation doit être de qualité, bien administrée et pratiquée dans une école organisée et de la qualité. Avant de faire la synthèse des travaux, permettez-nous de rappeler au lecteur quelques éléments de contexte qui nous ont amenés à travailler sur ce sujet.

Nous voulons revenir sur l'événement déclencheur, cet événement du millénaire, appelé, **Forum mondial sur l'éducation**, qui s'est tenu à Dakar ([Sénégal](#)) du 26 au 28 avril 2000, sous l'égide de l' UNESCO et qui a été le premier et le plus important événement en matière d'éducation à l'aube du nouveau siècle.

Les délégués de 181 pays au Forum mondial sur l'éducation ont donc adopté un Cadre d'action qui engage leurs gouvernements à apporter une [éducation de base de qualité pour tous](#), notamment pour les filles, et se fait l'écho du souhait des pays et des institutions bailleurs de fonds qu' « aucun pays sérieusement engagé dans l'universalisation de l'éducation de base ne voit ses efforts contrariés par le manque de ressources. »<sup>1</sup> Haïti a fait partie de ces 181 pays qui ont pris des engagements en faveur de l'éducation pour tous.

Voilà, ce qui a motivé et poussé un grand nombre de dirigeants du monde entier à se réunir à Dakar en l'an 2000 pour faire le point sur l'éducation des pays et discuter des résultats attendus de la convention sur l'éducation pour tous.

---

<sup>1</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Forum\\_mondial\\_sur\\_l%27%C3%A9ducation](https://fr.wikipedia.org/wiki/Forum_mondial_sur_l%27%C3%A9ducation) Consulté le 23 avril 2021

Depuis lors, une autre conception surgit en éducation : « une conception humaniste en éducation. » De cette conception, on vise l'humanisation de l'école et la promotion de nouvelles stratégies d'enseignements/apprentissage. Pour arriver à ce stade et adopter de nouvelles approches ou méthodes dans leur système d'éducation des engagements ont été pris par les dirigeants présents à travers une philosophie du renforcement et de l'adoption des dispositifs de pilotage qualitatif dans leur système d'éducation.

Certes, il n'y avait pas l'unanimité dans l'adoption d'un dispositif unique puisque des pays comme le Canada, les États-Unis, etc., ont priorisé l'évaluation comme leur dispositif de pilotage qualitatif tandis que d'autres pays comme la France et Haïti, ont opté plutôt pour un système éducatif similaire, en choisissant l'inspection scolaire comme leur dispositif de pilotage qualitatif dans leur système éducatif respectif.

Voulant susciter d'autres réflexions sur l'utilité et le rôle que peut jouer une inspection scolaire efficace dans un système éducatif de qualité, nous avons entrepris de mener cette recherche afin de comprendre ce qui pourrait constituer des éléments de blocage à l'inspection scolaire haïtienne. D'ailleurs, des études consultées sur l'inspection scolaire ailleurs, en comparaison à certaines réalisations de ce corps dans des systèmes éducatifs de qualité comme celui de la France, nous a conforté dans notre compréhension de la problématique. C'est le fait qu'une inspection scolaire de qualité puisse être considérée comme un instrument de contrôle et d'assurance qualité dans le système éducatif du pays, notamment en milieu rural, selon les experts consultés. Pour y arriver, nous avons mené des entrevues auprès de quatorze personnalités du milieu qui ont bien voulu accepter d'y participer. Les données ont été traitées selon la méthode qualitative, par le codage du verbatim afin de dégager des unités de sens.

L'analyse que nous avons effectuée est une analyse de contenu. Nous avons considéré et de faire ressortir les catégories afin de répondre aux six questions qui sont au cœur de la recherche, notamment, l'importance d'un système d'inspection scolaire de qualité en milieu rural. A la suite de l'analyse, les intervenants relativement à l'importance d'un corps d'inspecteurs en milieu rural, on peut conclure que la majorité des personnes interrogées sont d'avis que l'inspection scolaire est importante et nécessaire, notamment en milieu rural et peut servir comme outil de contrôle de la qualité en matière d'éducation.

Voici sommairement, les principaux résultats :

- 1- Adopter un ensemble de mesures capables de structurer, de réglementer, d'ordonner et de régulariser l'inspection suivant les normes établies, à savoir, les objectifs poursuivis et les prescrits de la politique éducative de l'État. Il lui faut également procéder à la formation continue des inspecteurs devant travailler sur le terrain et instituer une structure d'évaluation de la qualification des inspecteurs avant leur intégration au corps.
- 2- Mettre un terme à l'adoption de l'amalgame de réformes en vigueur dans le système éducatif du pays pour pouvoir appliquer une réforme adaptée et appropriée. Les quatorze répondants sont unanimes en suggérant la mise en application effective, stricte et totale de la réforme Bernard qui ne fait l'objet que d'une application partielle et périodique depuis environ quarante ans en parallèle avec certaines structures du système traditionnel.
- 3- Doter le milieu rural **de sa propre structure d'inspection scolaire** tout en améliorant les services d'inspection scolaire en vigueur dans les secteurs urbains. D'ailleurs pour eux, le type d'inspection que nécessite le milieu rural doit être ainsi constitué : **un inspecteur principal, des inspecteurs de zone, des directeurs d'établissement** et des **inspecteurs ou conseillers-pédagogiques** afin de répondre adéquatement à la question posée à savoir, qu'est-ce qui constitue un obstacle à l'inspection scolaire comme outil de contrôle et d'assurance qualité en enseignement ? Ce modèle nous le souhaitons devrait pouvoir aider à mieux décentraliser l'inspection scolaire et garantir la qualité de l'éducation en milieu rural, notamment.

## 5.2 Limitations des travaux

Les limites de cette recherche résident dans le fait que les données ont été recueillies dans un département géographique et auprès de quatorze répondants qui ont participé à l'enquête. Compte tenu de l'approche privilégiée, nous ne pouvons extrapoler ou généraliser les résultats à d'autres départements géographiques du pays. Toute chose étant égale par ailleurs, nous pensons que les points de vue exprimés par des acteurs du milieu rural peuvent servir de base à de nouvelles orientations sur l'importance de l'inspection scolaire sur tout le territoire, notamment en milieu rural.

### **5.3 Indications de recherche future**

Il est à nos yeux et à ceux que nous avons consulté dans le cadre de notre recherche, important de regarder et de mesurer l'impact d'un dispositif d'inspection scolaire, notamment en milieu rural sur la réussite scolaire des élèves. Nous souhaitons que le ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP) ou des chercheurs universitaires continuent d'explorer le sujet de l'inspection dans le système scolaire, mais en tenant compte de paramètres nouveaux, telle la technologie, la formation à distance et surtout la supervision pédagogique comme des moyens nouveaux et d'avoir un impact mesurable sur l'apprentissage des élèves. De plus, l'éthique professionnelle pourrait être un sujet à aborder dans d'autres recherches dans le cadre des pratiques des inspecteurs scolaires, tel que mentionné par plusieurs personnes interrogées en mentionnant que certains inspecteurs possèdent des écoles et pourraient être en conflit d'intérêt quand ils sont juges et partis.

## Bibliographie

ALIETTI, Carole et BERNARD, Alain R.D.T. L'humanité de l'homme : Huit visions de l'être humain, éd. Protagoras-Elaeis, Laval, 2007, Bibliothèque National du Québec, Canada, déc. 2007, 263 P.

ALBANEL, Xavier (2009). Le travail d'évaluation : l'inspection dans l'enseignement secondaire, Toulouse : Octares éditions.

ARCHAMBAULT, JEAN., et CHOUINARD, Roch. Vers une Gestion éducative de la classe, éd. Gaëtan Morin, Bibliothèque Nationale du Québec, 2e Trimestre 1996, Paris, 232 p.

BASSIS, Odette(1983). Se construire dans le savoir à l'école, en formation des adultes, éd. EZF,23, rue Truffaut 75017, Paris, P.263.

BROADFOOT, Patricia(2000). Un nouveau monde de régulation dans un système décentralisé : l'État évaluateur, Revue française de pédagogie, Vol. 130, n#1, P. 43-55.

BRUTUS, Edner. Instruction Publique en Haïti, 1492-1945, Première édition 1948, Collection du Bicentenaire, Haïti, 1804-2004, Port-au-Prince, Haïti 1948, 527 p.

CARE, Claude. Evolution des missions d'inspection : éducation et pédagogie, 1993, #20, P.35-37.

CHARLES, Coutel cité par Philippe Mérieu dans Pédagogie entre le dire et le faire : le courage des commencements, Google books, 1995, p. 40

CINE, Syriaque. Éducation Scolaire Chrétienne : Leadership et philosophie, Imprimerie Protest, Bibliothèque Nationale d'Haïti, Gros Morne, Haïti, 2011, 264 p.

CORBIÈRE, Marc et LARIVIÈRE, Nadine(2020) Méthodes Qualitatives, Quantitatives et Mixtes : dans la recherche en sciences humaines, sociales et de la santé, Presses de l'Université du Québec, Québec, Canada, 718p.

DENIS, Claire ; DESCENT, David ; FOURNIER, Jacques et GILLES, Milette. Individu et société, 2ème édition, éd. Chenelière Mc Graw-Hill, Montréal, Québec, 3ème trimestre 1995, 342 p.

DESPRÉS, PIERRE ; THÉRIAULT, ANNIE-CLAUDE. Éthique et politique : La société en question, les éditions CEC Canada, Bibliothèque et Archives Nationale du Québec, Canada, 2008, 312 p.

CLOUTIER, Rénée ; JEAN, Moisset et OULLET, Roland. Analyse sociale de l'éducation, faculté de l'Université Laval, les éditions du Boréal, Québec, 1er trimestre 1983, 277p.

CRESFED. Collectivités Territoriales : superficie-population-localisation, Port-au-Prince, Haïti, édition revue et corrigée 2005, 204p.

CRESFED. Compilation : Deux siècles de constitutions haïtiennes 1801-1987, les éditions Fardin, Ateliers Fardin, Port-au-Prince, Haïti, mai 2011, 281 p.

DDEC/H. Rapport du bureau d'inspection principale de la direction départementale d'éducation du Centre à Hinche, hinche, Haïti, Mars 2016, 23. P.

DESHOMMES, Fritz. Reconnaissance et Politique, éd. chantiers, Université d'État d'Haïti, Bibliothèque Nationale d'Haïti, vol. 1 no1, oct. 2014, 154 p.

De GRAUWE, Anton (2008). « Inspection scolaire ». In Van Zanten Agnès (dir). Dictionnaire de l'éducation, Paris : Presses universitaires de France-PUF.

De Grauwe, Anton (2011). Rôle et fonction des inspecteurs, module 2, unesdoc.unesco.org. 2011, 27p.

D'ORLÉANS, Henri (2015). Change-toi, toi-même et change ton Pays, éd. AFPEC, février, Port-au-Prince, Haïti, 2015, 197 p.

DUPRÉ, Samuel. Méthodologie à la rédaction du mémoire: Le guide du chercheur, 96 P. Septembre 2004, 96 p.

EFFROY, Jacques. L'inspecteur d'académie et la décentralisation : éducation et management, Janvier 1990, ciep #3, p.30-33.

ESTOR, Johnny. Crise structurelle et Exode rural : Étude de la relation entre la crise structurelle et l'exode rural en Haïti de 1980-2004, éd KOPIVIT- l'Action Sociale, Port-au-Prince Haïti, Mai 2015, 150 p.

ÉTHIER, Gérard. Gestion de l'excellence en éducation, Presses de l'Université du Québec, Canada, Janvier 1990.

EUGENE, Samuel. Mémoire de maîtrise en gestion des systèmes éducatifs, ISTEAH, Haïti, Cap-Haïtien, Avril 2019, 148p.

EURYDICE (2004). Evaluation of schools providing compulsory. Bruxelles : commission européenne.

FARDIN, Dieudonné. Histoire de la Littérature haïtienne, tome III, les éditions Fardin, Haïti 2013, 440p.

FRANCOIS, Jean Claude (1996). La supervision de l'enseignement n'est-elle pas typique à l'enseignement de qualité ?, les éditions pédagogiques nouvelles S.A, Port-au-Prince, Haïti, Automne 1996, 111p.

FEGER, Robert. Pédagogie et thérapie : Convergence des chemins, Bibliothèque Nationale du Canada, 3e Trimestre 1991, 310 p.

FERRY, Françoise. L'inspection pédagogique dans le système éducatif aujourd'hui, savoir-éducation, formation, Avril 1995, ciep #2, p. 184-186.

GAUTHIER, Roger-François (2004). L'évaluation des collèges et des lycées en France : bilan critique et perspectives en 2004. Paris : ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, n# 2004-118.

GAUTHIER, Pierre-Louis. L'école et son contrôle : le financement de l'éducation en France et au Japon, 2008, p. 160-166.

GERARD, Barthelemy. Le pays en dehors : essai sur l'univers rural haïtien, 2<sup>ème</sup> édition, bibliothèque nationale d'Haïti, 4<sup>ème</sup> trimestre 1989, 192p.

GIRARD, Hermann, C. (1983) L'administration scolaire : champ d'étude ou science, Université Laval.

HADJI, C. L'évaluation démystifiée, Paris, ESF, 1997, p.8.

Hick. English-French Dictionary en ligne, consulté le 17 Mars 2017.

HOPES (1991). La réforme de l'inspection scolaire pour améliorer la qualité.

JEAN, Michaëlle. Radio France Internationale, invitée à l'émission : les sept milliards de voisins sur l'éducation, Paris, France, le 11 Février 2019.



JACOB, Sergot. Capital Humain, Efficience Productive et Stratégie paysanne en Haïti, éd. Pédagogie nouvelle S.A, 2e éd., Bibliothèque Nationale d'Haïti, Haïti 2015, 371 P.

JEAN-FRANÇOIS, Norah. Un nouveau regard sur l'enfance Haïtienne, éd. Le Bereen, Bibliothèque nationale, Damas, 2008. 144 p.

JOINT, Louis-Auguste (2006). Système éducatif et inégalités sociales en Haïti, p74-90.

KEITH, A, Acheson et Meredith Damien Gall. La Supervision Pédagogique: Méthodes et secrets d'un Superviseur clinicien, les éd. Logiques, Canada, quatrième trimestre 1993, 459 p.

LADD, Helen F(2011). "Education Inspectorate systems in New Zealand and the Netherlands. Education Finance and policy, Vol.5, n#3, P.378-392.

LAFOND, André. De l'inspection à l'évolution : administration et éducation, ciep#60, 4ème trimestre 1993, P.12.

LARAMÉ, Robert et al (1993, p.12). Le rôle des corps d'inspection dans le pilotage qualitatif du système éducatif, 3ème trimestre 1993, ciep #59, p.12.

LEROY, Altenor. Pédagogie générale : guide du professeur, Université Autonome de Port-au-Prince, Rhodé II: annexe de Hinche, UNAP, 1<sup>er</sup> trimestre 2009, 64p, p.2.

LEROY, ALTENOR. Didactique Générale: Guide du Maître, S.E, Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Autonome de Port-au-Prince, Santo 25 Croix des Bouquets, Mai 2012, 91 p.

Les sœurs Salésiens de Don Bosco (2011). L'enseignement technique et professionnel des jeunes en Haïti : problèmes et perspectives, <https://frinaldihaiti.org.fr>, sept 2018.

LUGINBUHL, Rob (2009). "Do inspection Improve Primary School Performance? Educational Evaluation and policy Analyses, Vol.31, n#3, P.221-237.

MAURITANIE, Nouakchott. Guide pratique de montage de projet, Entreprise Flemal, Belgique, janvier 2007, 54 p.

MENFP : plan opérationnel 2010-2015. Document de stratégie nationale pour l'éducation pour tous.

MENFP. Manuel de gestion et de procédures pour l'inspection scolaire, Service technique de la direction générale du ministère, Port-au-Prince, Haïti, septembre 2014, 14 p.

MINIER, Pauline. Séminaire de formation d'agents éducatifs, éd. Grahn-Monde : École et Université d'Été, Port-au-Prince, Haïti, 5-7 Mars 2012, 75 p.

MORAL, Paul. Le paysan haïtien- étude sur la vie rurale en Haïti, Haïti, Ed. Fardin, 2002, p.67

MINGOT, Gaspard. Supervision pédagogique : séminaire à l'intention des étudiants du CREFI, Décembre 2009-janvier 2010, 277 p.

Organisation de la Société Civile Haïtienne. Cahier de charges National: Pa gen chanjman san patisipasyon sitwayen yo, Forum Régional du grand Sud, 2012, 47 p

ORIOU, MICHEL. Histoire et Education Civique, Bibliothèque nationale d'Haïti, Port-au-Prince, Mai 2001, 128 p.

PELLETIER, Guy (2009). La gouvernance en éducation : Régulation et encadrement dans les politiques éducatives. Bruxelles : De Boeck.

Petit Larousse. Dictionnaire Encyclopédique pour tous, librairie Lavau, 114, Paris VI, 1959, p.348.

PIERRE, Delima. Éléments de Politique Éducatives: Constitution, lois et éducation en Haïti 1801-2011, éd. Mémoire, 2e éd. Port-au-Prince, 2014, 616 p.

PIERRE-CHARLES, Gérard. La pensée Sociale et Politique dans les Caraïbes, Fondation Gérard P. Charles, Port-au-Prince, Haïti, 2005, 254 p.

PIERRE, Samuel. Construction d'une Haïti nouvelle : Vision et contribution du GRAHN, éd. Université d'État d'Haïti, Presses nationales Polytechnique, Bibliothèque Nationale d'Haïti, Port-au-Prince Haïti, 2e Trimestre 2011, 621p.

PROST, A. L'enseignement en France, 1800-1967, Paris, Armand Colin, 1968, p.89.

REHAYEN, Gérard- Philippe. Supervision et Direction des ressources humaines, 4e éd., éd. Gaëtan Morin, Saint-Laurent, Montréal 1er Trimestre 2008, 404 p.

ROBERT, Berrouët-Oriol. L'aménagement Linguistique en Haïti: Enjeux, Défis et Propositions, Edition de l'UEH, Port-au-Prince Bibliothèque Nationale d'Haïti, 2e Trimestre juin 2011, 141 p.

ROMAIN, Eugenia. La Politique est-elle une jungle? Les éditions Eugenia, Bibliothèque et Archives Nationales du Canada, Montréal, 2012,162 p.

STANDAERT, Roger (2001). Inspectorates of education in Europe: A critical analyses. Leuven : ACCO.

ST-OGE, Sylvie ; MICHEL, Audet et VICTOR HAINES, ANDRE PETIT-.Relever les défis de la gestion des ressources Humaines, 2e éd. Gaétan MORIN, Bibliothèque Nationale du Québec, Canada, 2e Trimestre 2004, 706 p.

TARDIF, Jacques (1999). Pour un enseignement stratégique : l'apport de la psychologie cognitive, Québec, p.161.

THIBERT, Remi. Inspection Scolaire : du contrôle à l'accompagnement, ENS de Lyon, Revue No 67, novembre 2011, 16p.

THIERRY, Dickelé. Information sociales, revue #126, 2005-2006, p.74-83.

THULAS, Nxesi. Un enseignement de qualité, vol1, Mars 2006, p.8.

TOULEMONDE, Bernard. De nouveaux rôles pour l'inspection, cahiers pédagogiques, juin 1994, CIEP #325, P. 52-59.

TROUILLOT, Jocelyne. Réussir à l'école1, édition CUC Université Caraïbe, Bibliothèque Nationale d'Haïti, Delmas 29#7, Port-au-Prince, 75 p.

Unesdoc.unesco.org. La réforme de l'inspection scolaire pour améliorer la qualité, Module 1, 32p.

Unesdoc.unesco.org. Rôles et fonctions des inspecteurs, module 2, 30p.

VAILLANCOURT, L (2001). La méthodologie apprivoisée : Guide d'introduction à la méthodologie du travail intellectuel, Québec, Université de Sherbrooke, 2001, 25p.

VAN BRUGGEN, Johan C. (2010). The role of school inspection in ensuring quality in education: past, present and future. In Stoney Sheila M.(dir). Beyond Lisbon 2010: perspectives from research and development for education policy in Europe. Slough: NFER.

# ANNEXES

## Annexe I. Canevas d'entretien

**Nom** :.....**Prénom** :.....**Tél** :.....

**Sexe** :.....**Âge** :.....**Fonction** :.....**Résidence** :.....

**Date d'entrée en fonction publique** :.....**Date de promotion** :.....

**Lieu d'affectation** :.....**Nom de l'école** :.....

### A. Questions de la grille du canevas d'entretien:

1- Sur quoi les activités d'inspection scolaire doivent-ils être tournées dans l'éducation haïtienne?

a) Vers l'évaluation pédagogique:

b) Vers la supervision pédagogique :

c) Vers l'accompagnement et l'appui:

d) Vers l'encadrement :

2- Selon vous, comment faut-il procéder pour doter les sections communales de leur propre corps d'inspection ?

a) En prenant des mesures y relatives :

b) En dépolitisant l'éducation haïtienne :

c) En appliquant une réforme unique et adaptée à la réalité haïtienne :

d) En établissant dans le milieu un corps d'inspection spécial :

3) Pourquoi est-il important d'implanter un corps d'inspection dans l'éducation en milieu rural haïtien ?

- a) Les services d'inspection sont incontournables et non négligeables :
- b) Les activités d'inspection peuvent rendre qualitatif un système éducatif dans son ensemble:
- c) Il est l'un des meilleurs dispositifs de pilotage qualitatif scolaire :
- d) L'inspection peut aider à régulariser l'éducation en milieu rural :

4) Qu'est-ce qui explique la faiblesse de l'inspection scolaire haïtienne comme outil de contrôle et d'assurance qualité dans le système éducatif haïtien?

- a) les mauvaises décisions prises ce concernant :
- b) la volonté de la politique éducative adoptée :
- c) la structure de l'inspection en place :
- d) l'investissement alloué à l'éducation du pays :

5) Que faire pour permettre à l'inspection scolaire haïtienne de se constituer en un véritable outil de contrôle et d'assurance qualité en éducation ?

- a) réviser la mission de l'inspection dans l'éducation haïtienne:
- b) utiliser les services d'inspecteur à bon escient :
- c) améliorer la structure de l'inspection scolaire en place :
- d) doter l'inspection haïtienne de sa direction générale:
- e) cesser l'application de l'amalgame de réforme en place :

6) Quels éléments constituant un élément de blocage à l'inspection scolaire haïtienne dans l'exercice de sa mission ?

- a) contrainte politique:
- b) contrainte administrative:
- c) contrainte sociale :
- d) problèmes de moyens :

## **Annexe II. Formulaire du Protocole d'accord des participants de la recherche.**

Ce travail de recherche est réalisé dans le cadre du mémoire de maîtrise de OLIVIER Théogène, dirigé par les co-directeurs TOUSSAINT Pierre et PIERRE Samuel.

Pour pouvoir y prendre part, chaque personne désireuse de le faire, doit lire ce document pour comprendre la démarche et signer ce protocole d'accord avant d'accepter de participer au projet. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser !

Les heures et les rendez-vous des entrevues seront respectés suivant nos ententes et nos disponibilités ainsi que les lieux.

Les points de vue divergents de chaque participant doivent respectés sans aucune discussion

Tout participant a droit à des explications sur les idées, pensées ou informations qui lui apparaissent incompréhensibles.

Tout participant peut abandonner à n'importe quel moment à sa participation

Les entrevues seront enregistrées pour faciliter le chercheur à garder les idées du participant après l'entretien juste pour ne pas changer son opinion lors de la transcription des propos

La participation du participant se révèle importante dans le but de nous aider à décrire et à expliquer les obstacles empêchant l'inspection haïtien à exercer sa mission convenablement

La durée de chaque entretien sera de quinze à vingt minutes, au cours de cette période le répondant sera en mesure de partager avec nous, son appréciation pour l'inspection scolaire, ce qui constituerait un obstacle à cette entité administrative dans l'atteinte de sa mission, sa compréhension de l'inspection, ce qui mérite d'être fait pour remédier la situation de l'inspection ainsi que l'importance de ce corps en milieu rural

Les données que chaque participant partagera dans les documents resteront confidentielles et secrètes. Leurs noms ne seront pas figurés dans le document et nous ferons tout pour garder l'anonymat de leur identification. Les enregistrements et les transcriptions seront codés et gardés

dans un lieu secret. Nous conférerons à chaque participant un code chiffré, que seul nous aura la capacité d'identifier.

Je soussigné(e).....accepte volontiers et librement de participer à cette recherche ayant pour titre : « Une étude sociohistorique de l'inspection scolaire comme outil de contrôle et d'assurance qualité en éducation. Cas des sections communales de la commune de Hinche ». Après lecture du protocole et les explications apportées par le chercheur à partir des questions posées, je me suis satisfait(e) de ma participation.

\_\_\_\_\_  
Signature du participant ou de la participante

date :.....

L'adresse électronique à laquelle je compte recevoir un bref résumé des résultats de la recherche est la suivante :.....

\_\_\_\_\_  
Signature du chercheur

Date :.....